



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2009

B.P. 14 - 21700 NUITS-SAINT-GEORGES - FRANCE
S.A. AU CAPITAL DE 6 742 260 EUROS - R.C.S. DIJON : 393 305 040 - SIRET : 393 305 040 00015
Téléphone : 03 80 62 64 00 – Fax : 03 80 62 64 10

MESSAGE DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

L'exercice 2008/2009 de COTTIN FRERES s'inscrit dans la crise économique internationale qui a durement frappé l'activité vinicole. Les statistiques professionnelles de la Bourgogne font état d'une chute d'activité de moins 20 % pour la période allant du 1^{er} janvier 2009 à fin novembre 2009.

Dans cette conjoncture difficile, Cottin Frères a mené des actions obligatoires de redressement, comme suit :

1. Sur le plan juridique : abandon du système de Directoire et de Conseil de Surveillance avec mise en place d'un Conseil d'Administration présidé par Louis Cottin et avec Armand Cottin comme Directeur Général Délégué.

2. Mise en place d'un triumvirat composé de Jacky Darcy, Secrétaire Général et de nos deux Directeurs commerciaux : Jacques Parenty et Thibault Garin (Commercial et Marketing). Nous leur avons confié la marche de la Maison, sous notre responsabilité.

- Jacky Darcy, Secrétaire Général et Directeur Administratif et Financier
- Jacques Parenty, Directeur Commercial Europe et Grande Bretagne
- Thibault Garin, Directeur Commercial du reste du Monde et responsable du marketing

Leurs missions principales sont de développer le chiffre d'affaires et de rétablir la marge pour équilibrer le résultat.

Avec le triumvirat, nous avons renforcé notre force commerciale par l'embauche de plusieurs nouveaux vendeurs dynamiques et nous allons continuer dans cette voie, aussi bien sur l'Europe que sur les autres parties du monde, notamment l'Asie et les Etats-Unis. Parallèlement, avec ce triumvirat, nous avons renforcé notre marketing, notre recherche et notre innovation.

3. Nous avons mis en place ensemble un programme sévère pour contrôler nos coûts

- STOP tout achat vins, etc... non indispensable
- STOP tout investissement non indispensable
- Raccourcissement des niveaux hiérarchiques
- Diminution du personnel
- Diminution des frais généraux
- Diminution des frais financiers
- Renforcer le développement du groupe dans le haut de gamme avec nos marques PREMIUM

Notre action s'est révélée positive puisque les chiffres clés sont les suivants :

- Notre niveau d'endettement beaucoup trop élevé, qui était de 23,6 millions à fin septembre 2008 (gearing 0,93) a très fortement baissé pour être à 8,4 millions à fin septembre 2009 et il sera de 6,2 millions à fin décembre 2009
- Nos stocks étaient à fin septembre 2008 de 34,7 millions. Ils sont à fin septembre 2009 de 16 millions (dépréciation de 2,9 millions déduite) et ils seront à fin décembre de 12,4 millions (dépréciation de 2,9 millions déduite).
- Notre chiffre d'affaires de 39,6 millions pour l'exercice a chuté de 8 %. Il est à comparer avec le chiffre de la profession des vins de bourgogne qui est de moins 20 %.
- Ceci dit toutes ces mesures, notamment celles de déstockage ont eu un coût négatif et nous avons des pertes importantes à fin septembre 2009, comme suit :
 - perte d'exploitation : - 1,6 million (nous avons prévu 2,5/3 millions)
 - dépréciation du goodwill : - 1,4 million
 - dépréciation sur stock - 2,9 millions. Cette dépréciation se justifie car des achats trop importants ont été faits sur les millésimes 2007 et 2008 à des prix qui ne correspondent plus aux prix du marché. En effet, par suite de la crise, les prix des vins ont fortement baissé et il est indispensable de s'aligner sur ces nouveaux prix afin de remettre à niveau notre CA.

La baisse très importante de nos stocks auxquels s'ajoute cette dépréciation nous donne une marge de manœuvre très importante pour des achats appropriés à des prix très agressifs avec, en plus, l'avantage du très bon qualitatif du millésime 2009.

Les résultats du 1^{er} trimestre du nouvel exercice 2009/2010 sont encourageants car nos résultats de plus 388 000 € sont pratiquement au même niveau que les résultats du 1^{er} trimestre de l'exercice précédent et ceci malgré une chute de 20 % de notre chiffre d'affaires (en effet, nous n'avons pas recommencé l'importante promotion de l'année précédente qui s'est révélée très négative).

Malgré cette chute du chiffre d'affaires, ce résultat positif s'explique par :

- les réductions de nos coûts qui commencent à se faire sentir
- une marge commerciale en amélioration (environ 1,6 %)

Notre stratégie est la suivante :

Retour prioritaire à l'équilibre avec, principalement, un renforcement de nos marges. Nous pouvons le faire car nous en avons les moyens :

- avec le triumvirat, par une bonne mise en place de ses missions, sous notre responsabilité
- une force commerciale renforcée et renouvelée

- des stocks très allégés qui nous permettent de racheter à des prix plus bas et de faire des commandes à des prix très agressifs mais à marge correcte, avec l'excellent qualitatif du millésime 2009
- la possibilité de faire des offres tout azimut, car nous sommes :
 - Multi produits (Chablis, Bourgogne/Beaujolais, Côtes du Rhône, Languedoc)
 - Multi prix (entre 2,50 € et 20 €)
 - Multi marques (Labouré Roi, Potel, Vaucher, Chonion etc....)
 - Multi marchés (dont 75 % à l'export UK, USA, Japon, Scandinavie, Chine, Suisse, Allemagne, etc....)
- un renforcement de notre marketing tourné vers la recherche et l'innovation
- nous garderons un stock spécial (une sorte de trésor quasiment unique en Bourgogne) composé de vieux millésimes et de vins prêts à boire. Ceci pour répondre à une demande de nombreux clients, particulièrement aux Etats-Unis et au Japon.
- Nous pouvons le faire également, grâce à notre situation financière qui est redevenue très bonne, de nouveau une des meilleures de Bourgogne avec un gearing de 0,30.

Certes nos fonds propres ont été diminués (ils passent de 25 millions à 19,6 millions). Mais ce chiffre ne tient pas compte de deux plus values non chiffrées dans les comptes :

a) Château LR. En effet même si la nouvelle évaluation IFRS a diminué la valeur des vignes de l'ordre de 1 million (ce qui impacte les fonds propres), il reste clair que ce site exceptionnel et unique a une valeur marchande beaucoup plus importante (des experts internationaux qui l'ont visité ont donné des évaluations de l'ordre de 11 à 12 millions)

b) Nos marques principales avec particulièrement LR, Nicolas Potel, Vaucher, Marie Louise Parisot, etc.... Ce montant pourrait être de l'ordre de 5 à 6 millions.

En conclusion :

Nous nous attachons donc d'abord et en priorité à permettre à l'entreprise un retour à l'équilibre du résultat d'exploitation, accompagné ultérieurement du redressement du chiffre d'affaires dans des conditions de marge satisfaisantes.

Les actions déjà entreprises, celles en cours, ainsi que les atouts évoqués précédemment doivent nous permettre d'atteindre ces objectifs et de conforter la pérennité de l'entreprise.

Mais cette pérennité s'appuie aussi sur la qualité de notre actionnariat. Nous comptons aujourd'hui au sein de notre capital deux investisseurs étrangers importants. La participation à notre capital de deux investisseurs internationaux supplémentaires est une hypothèse envisagée. Si une telle opération se réalisait, cette présence constituerait un appui complémentaire très positif pour la société et nos actionnaires actuels.

COTTIN FRERES

COMPTE DE RESULTAT DE LA SOCIETE MERE AU 30 SEPTEMBRE 2009
(en milliers)

	Notes	Montants au	%	Montants au	%
		30/09/2009		30/09/2008	
		12 mois		12 mois	
Prestations de services	Note 8	2 054	100,00	2 422	100%
Produits d'exploitation		2 054	100,00	2 422	100%
Achats de matières et marchandises		0		0	
Variation stocks matières et marchandises		0		0	
Marge brute		2 054	100,00%	2 422	100%
Autres achats et charges externes		(548)		(546)	
Valeur ajoutée		1 506	73,32%	1 876	77%
Impôts, taxes et versements assimilés		(18)		(27)	
Charges de personnel		(963)		(1 162)	
Charges sociales		(317)		(410)	
Excédent brut d'exploitation		208	10,13%	277	11%
Autres produits		0		0	
Dotations aux comptes d'amortissements		0		0	
Dotations aux comptes de provisions		0		0	
Autres charges de gestion courante		(56)		(86)	
Résultat d'exploitation		152	7,40%	191	8%
Produits financiers		291		1 069	
Charges financières		(1 593)		(268)	
Résultat financier	Note 9	(1 302)	-63,39%	801	33%
Résultat courant avant impôt		(1 150)	-55,99%	992	41%
Produits exceptionnels	Note 10	524		0	
Charges exceptionnelles	Note 10	(2 636)		(283)	
Impôt sur les bénéfices	Note 11	8		7	
RESULTAT NET COMPTABLE		(3 254)	-158,42%	716	30%

COTTIN FRERES
BILAN DE LA SOCIETE MERE
(en milliers d'euros)

BILAN ACTIF AU 30 SEPTEMBRE 2009

	Notes	30/09/2009			30/09/2008
		Brut	Amort. et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Autres immobilisations corporelles					
Participations et créances rattachées		9 929	1 460	8 469	9 929
Autres immobilisations financières		628	299	329	472
Total de l'actif immobilisé	<i>Note 1</i>	10 557	1 759	8 798	10 401
ACTIF CIRCULANT ET REGULARISATION ACTIF					
Stocks et en-cours					
Clients et comptes rattachés					
Avances sur commandes					
Autres créances	<i>Note 2</i>	13 578		13 578	14 202
Valeurs mobilières de placement					524
Disponibilités		217		217	5
Charges constatées d'avance	<i>Note 2</i>	12		12	11
Total de l'actif circulant		13 807		13 807	14 742
TOTAL DE L'ACTIF		24 364	1 759	22 605	25 143

COTTIN FRERES
BILAN DE LA SOCIETE MERE
(en milliers d'euros)

BILAN PASSIF AU 30 SEPTEMBRE 2009

	Notes	30/09/2009	30/09/2008
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		6 742	6 742
Primes d'émission et de fusion		5 108	5 108
Réserves diverses		9 366	8 650
Résultat de l'exercice		(3 254)	716
Subventions d'investissements			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres	<i>Note 3</i>	17 962	21 216
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques		1 933	
Provisions pour charges		271	558
Total provisions pour risques et charges	<i>Note 4</i>	2 204	558
DETTES ET REGULARISATION PASSIF			
Emprunts et dettes financières	<i>Note 5</i>	1 778	2 487
Fournisseurs et comptes rattachés	<i>Note 6</i>	101	74
Avances reçues sur commandes			
Dettes fiscales et sociales	<i>Note 6</i>	213	460
Autres dettes	<i>Note 6</i>	347	348
Total des dettes		2 439	3 369
TOTAL DU PASSIF		22 605	25 143

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de la société SA COTTIN FRERES de l'exercice clos au 30 septembre 2009.

1. FAITS CARACTERISTIQUES

- L'Assemblée Générale Mixte du 20 mars 2009 a décidé de modifier le mode d'administration et de direction de la Société et d'adopter la gestion de la Société par un Conseil d'Administration, notamment suite à la révocation du Président du Directoire par le Conseil de Surveillance en Janvier 2009.

En conséquence de ces décisions, l'organisation du groupe a été modifiée, entraînant le départ de certains cadres. Le coût lié à cette restructuration s'élève à 287K€ sur l'exercice. L'impact de ces coûts est constaté parmi les charges de personnel.

- Au 30-09-2009, la société a comptabilisé une provision pour dépréciation des titres d'une de ses filiales Nicolas Potel pour un montant de 1 460K€ (soit 100% de la valeur brute des titres, Cf. Note 1).

De plus, au regard de la situation nette négative de cette filiale, il a été décidé d'appréhender le risque de perte en constatant une provision pour risques pour le complément, d'un montant de 1 933K€ (Cf. Note 4).

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément au Règlement CRC n° 99-03, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2. Méthodes comptables

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

2.2.1. Immobilisations financières :

Les titres de participation ainsi que les autres immobilisations financières sont inscrits à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations financières sont constituées :

- Des titres de participations, dont la valeur brute est constituée du coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la quote-part de situation nette de la société détenue ainsi que de ses perspectives financières.

Dans le cas où la valeur d'inventaire est négative, la société Cottin Frères appréhende le risque de perte en constituant une provision pour risque.

Au 30-09-2009, la société a comptabilisé une provision pour dépréciation des titres d'une de ses filiales Nicolas Potel pour un montant de 1 460K€(soit 100% de la valeur brute des titres, Cf. Note 1).

De plus, au regard de la situation nette négative de cette filiale, il a été décidé d'appréhender le risque de perte en constatant une provision pour risques pour le complément, d'un montant de 1 933K€(Cf. Note 4).

- Des actions propres de la société :
 - 65.978 actions, gérées dans le cadre d'un contrat de liquidités.

Les actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidités sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition.

Une dépréciation est constatée dans le résultat financier si le cours moyen du mois précédent la date de clôture est inférieur à la valeur d'acquisition (Cf. Note 9).

Les résultats de cession de ces actions sont comptabilisés pour leur montant net dans le résultat exceptionnel (Cf. Note 10).

2.2.2. Disponibilités et valeurs mobilières de placement :

L'Assemblée Générale Mixte du 16 mars 2007 a autorisé le Directoire à attribuer des actions gratuites sous certaines conditions. Ainsi, 58.000 actions gratuites ont été attribuées le 29 mars 2007 à des membres du personnel.

Ces actions ont définitivement été attribuées courant mars 2009, cette date correspondant à la fin de la période d'acquisition.

Par conséquent, ces 58.000 actions, comptabilisées à l'origine dans le compte 502100, (valeur mobilières de placement) puisque affectées à un plan ont été sorties du bilan de la société au 30/09/2009.

La valeur d'acquisition de ces titres a été amortie sur la durée de 2 ans à compter de la date d'attribution, soit le 31 mars 2007. Une provision pour risques et charges d'un montant de 131K€a été constituée à ce titre au cours de l'exercice et a été constatée dans les charges de personnel, conformément à l'Avis du CNC du 6 novembre 2008.

Par ailleurs, la sortie de ces actions gratuites est présentée dans les comptes sociaux au résultat exceptionnel, l'impact étant nul sur l'exercice (Cf. Note 10).

De ce fait, les disponibilités sont constituées au 30/09/2009 uniquement de comptes bancaires.

2.2.3. Créances et dettes :

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances sur des sociétés consolidées sont classées parmi les autres créances.

Les dettes envers ces sociétés sont classées parmi les emprunts et dettes financières.

2.2.4. Provisions pour risques et charges :

Conformément au règlement CRC 2000-06, une provision est constituée dès qu'une sortie probable de ressources, sans contrepartie, est identifiée.

Le poste inclus :

- les provisions sur situations nettes négatives des filiales (cf. § 2.2.1)
- diverses provisions pour charges (actions gratuites : Cf. Note 4 et impôt : Cf. § 2.2.7).

2.2.5. Indemnités de départ à la retraite :

La société a décidé de ne pas provisionner les engagements de retraite conformément à la possibilité offerte par les textes comptables actuels.

En l'absence de dispositions spécifiques dans la convention collective, les engagements de retraite ont été calculés en retenant les hypothèses suivantes :

- Taux d'inflation et de revalorisation des salaires : 2 %
- Age de départ en retraite : 60 ans
- Taux d'actualisation : 4 %
- Taux de rotation du personnel : 2% pour les salariés âgés de 40 ans et moins et 1% au delà
- Taux de charges patronales : 42 %

L'engagement qui aurait pu être comptabilisé au 30/09/2009 est de 97 milliers d'euros, contre 150 milliers d'euros au 30/09/2008. La variation étant expliquée par l'impact de la restructuration du groupe ayant eu lieu courant mars 2009 (Cf. Note 1).

2.2.6. Produits et charges exceptionnels :

Les produits et charges exceptionnels intègrent non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité ordinaire de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

2.2.7. Intégration fiscale :

Depuis le 1^{er} octobre 1995, la société SA COTTIN FRERES s'est constituée société " tête de groupe " dans le cadre du régime fiscal de groupe. Pour la période, les sociétés intégrées fiscalement sont la SAS LABOURE ROI, la SAS ML PARISOT, la SAS NICOLAS POTEL et l'EURL VIGNOBLES & VINEYARDS.

Chaque société du groupe comptabilise en charge le montant de l'impôt dont elle serait redevable en absence d'intégration fiscale, hormis la société mère SA COTTIN FRERES qui enregistre en résultat toutes les économies et charges d'impôts liées aux déficits intégrés et aux correctifs effectués.

Dans le cas où la filiale intégrée réalise des pertes fiscales dont bénéficie la société « tête de groupe » lors de la liquidation de l'impôt du groupe fiscal, la société « tête de groupe » constitue une provision pour risque de restitution de cette économie d'impôt à sa filiale. A ce titre, une provision de 106 K€a été dotée sur l'exercice (Cf. Note 4).

3. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

NOTE 1 : MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE AU 30 SEPTEMBRE 2009

Immobilisations financières	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Titres de participations	9 929			9 929
Actions propres	637	102	139	600
Autres immobilisations financières	64		36	28
Valeur Brute	10 631	102	175	10 557
Provisions sur titres *	0	(1 460)		(1 460)
Provisions sur actions propres **	(230)	(69)		(299)
Valeur Nette	10 401	(1 427)	175	8 798

* Au 30-09-2009, la société a comptabilisé une provision pour dépréciation des titres d'une de ses filiales Nicolas Potel pour un montant de 1 460K€(soit 100% de la valeur brute des titres, Cf. § 2.2.1).

** Au 30 septembre 2009, les 600 K€d'actions propres COTTIN FRERES détenus par le biais du contrat de liquidités sont composés de 65.978 actions.

Dans le cadre de ce contrat de liquidités, la société a acheté au cours de l'exercice 20.053 actions au prix moyen de 5.09€et vendu 14.633 actions au prix moyen de 4.50€

De plus, une provision pour dépréciation de 69K€a été comptabilisée au cours de l'exercice (Cf. Note 2.2.1)

NOTE 2 : ETAT DES CREANCES AU 30 SEPTEMBRE 2009

	Montant brut	A 1an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées aux participations	13 538	13 538	
Créances fiscales	37	37	
Charges constatées d'avance	12	12	
Autres créances	3	3	
TOTAL	13 590	13 590	0

NOTE 3 : CAPITAUX PROPRES AU 30 SEPTEMBRE 2009

3.1 : Capital social

	Nombre d'actions	Valeur nominale (en €)	Valeur du capital (en K€)
Valeur du capital social	2 247 420	3	6 742

3.2 : Tableau de variation des capitaux propres

	30/09/2008	Variation du capital	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	30/09/2009
Capital social	6 742				6 742
Prime d'émission et de fusion	5 108				5 108
Réserve légale	674				674
Autres réserves	835				835
Report à nouveau	7 141		716		7 857
Résultat de l'exercice 2008	716		716		-
Résultat de l'exercice 2009				3 254	3 254
TOTAL	21 216	-	-	3 254	17 962

NOTE 4 : TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	30/09/2008	Dotations	Reprise	30/09/2009
Provision pour risques	-	1 933		1 933
Situation nette négative des filiales *				
Provision pour charges				
Provision restitution d'impôt **	165	106	-	271
Provision sur actions propres ***	393	131	524	-
TOTAL	558	2 170	524	2 204

* Au regard de la situation nette négative de la filiale Nicolas Potel, il a été décidé d'appréhender le risque de perte en constatant une provision pour risques pour le complément, d'un montant de 1 933K€(Cf. § 2.2.1).

** La provision de 106K€ dotée sur l'exercice correspond au risque de restitution de l'économie d'impôt réalisé du fait de filiales déficitaires (Cf. Note 2.2.6).

*** Les 524K€correspondant à l'amortissement de la valeur d'acquisition des actions gratuites et amorties sur 2 ans à compter de leur date d'attribution (Cf. Note 2.2.2), ont fait l'objet d'une reprise de provision suite à l'attribution définitive courant mars 2009 des actions gratuites correspondantes. Cette reprise de provision a été constatée au résultat exceptionnel (Cf. Note 10).

NOTE 5 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

5.1 : Détail des dettes financières

	30/09/2008	30/09/2009
Emprunts à long et moyen terme auprès d'établissements de crédit	422	266
Intérêts courus sur dettes financières	3	10
Sous-total dettes financières bancaires	425	276
Comptes courants groupe *	1 437	27
Comptes courants actionnaires	625	1 475
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	2 487	1 778

* au 30/09/2008, la société intégrée Laboure Roi, a reporté en arrière sur les bénéfices d'imputation des 3 derniers exercices son déficit fiscal de l'exercice, ce qui a généré une créance de carry back sur l'état d'un montant de 1.426K€.

5.2 : Echancier des dettes financières bancaires

	30/09/2008	30/09/2009
A moins d'un an	158	165
Entre un et cinq ans	267	111
A plus de cinq ans		
TOTAL	425	276

NOTE 6 : DETTES D'EXPLOITATION AU 30 SEPTEMBRE 2009

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance inférieure à 1 an.

NOTE 7 : ENTREPRISES LIEES AU 30 SEPTEMBRE 2009

Les transactions effectuées par SA COTTIN FRERES avec ses filiales affectent les postes de bilan et du résultat financier au 30 septembre 2009 de la manière suivante :

Montants concernant des entreprises liées	2008	2009
Titres de participations	9 929	8 469
Autres créances (comptes courants principalement)	12 296	13 537
Emprunts et dettes financières diverses	8	27
Dettes financières (Cf. note 5.1 pour explication de la variation)	1 440	9
Dettes fiscales		20
Chiffres d'affaires	2 422	2 054
Charges financières	22	-
Produits financiers	1 065	285

NOTE 8 : VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La totalité du chiffre d'affaires est réalisé en France

NOTE 9 : DETAIL DU RESULTAT FINANCIER AU 30 SEPTEMBRE 2009

	30/09/2008	30/09/2009
Intérêts des emprunts et dettes financières	(59)	(40)
Autres charges financières *		(23)
Produits financiers des participations et comptes rattachés	1 069	286
Autres produits financiers *		4
Dotation provision dépréciation titres participation **		(1 460)
Dotation provision actions propres (Cf. Note 2.2.1)	(209)	(69)
TOTAL	801	(1 302)

* il s'agit du résultat dégagé sur des instruments de couverture pris par la société afin de se couvrir contre la fluctuation des taux (Cf. Note 14).

** Sur titres de la filiale Nicolas Potel (Cf. Note 1).

NOTE 10 : DETAIL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL AU 30 SEPTEMBRE 2009

	30/09/2008	30/09/2009
Boni/(Mali) de cession des actions propres	(118)	(73)
Dotation provision pour risque sur situation nette négative filiale *		(1 933)
Variation de provisions pour restitution d'impôts	(165)	(106)
TOTAL	(283)	(2 112)

Pour information, l'impact de la sortie des actions gratuites est nul sur l'exercice (Cf. Note 2.2.2)

* Cf. Note 4.

NOTE 11 : IMPOTS SUR LES BENEFICES AU 30 SEPTEMBRE 2009**11.1 : Situation fiscale latente**

<i>En K€</i>	Base	Impôt à 34 1/3 %
Allègements (Organic)	2	1
TOTAL	2	1

11.2 : Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Résultat	Avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Exceptionnel	(2 112)	(60)	(2 172)
Courant	(1 043)	(47)	(1 090)
IS/Intégration fiscale	(107)	115	8
TOTAL	(3 262)	8	(3 254)

NOTE 12 : EFFECTIF MOYEN AU 30 SEPTEMBRE 2009

	30/09/2008	30/09/2009
Cadres	7	7
TOTAL	7	7

NOTE 13 : REMUNERATIONS

<i>En milliers d'euros</i>	Septembre 2009	Septembre 2008
Montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil de surveillance	38	52
Rémunération allouée au président du conseil de surveillance	18	33
Rémunération allouée aux membres du Directoire	209	325
Montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration	-	
Rémunération allouée aux Administrateurs	40	
- dont Président Directeur Général	20	
- dont Directeur Général Délégué	20	
Attribution d'actions gratuites – part attribuée aux membres du Directoire (29 mars 2007, suite AG du 16 mars 2007) (*)	-	37 000

NOTE 14 : ENGAGEMENTS FINANCIERS ET SURETES CONSENTIS AU 30 SEPTEMBRE 2009

Engagements donnés	30/09/2008	30/09/2009
Hypothèques et nantissement de titres donnés en garantie des emprunts de la SA COTTIN FRERES	47	34
Indemnités de départ à la retraite	150	97

Risque de taux : dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, la société est titulaire au 30 septembre 2009 d'un swap de taux, dont les caractéristiques sont les suivantes :

<i>en millions d'euros</i>	Nominal	Taux	Échéance
	1,5	3,85%	20/10/2010

Les profits et pertes financières réalisés sur l'exercice sont présentés dans le détail du résultat financier (Cf. Note 9).

NOTE 15 : MONTANT DES HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Le montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes figure dans l'annexe des comptes consolidés.

NOTE 16 : CHARGES A PAYER, CHARGES CONSTATEES D'AVANCE ET PRODUITS A RECEVOIR

Les comptes dont le solde est supérieur à 100 KE sont les suivants :

	30/09/2008	30/09/2009
Produits a recevoir :		
Intérêts sur comptes courants a recevoir	558	285
Facturation intra groupe	350	120
Charges a payer		
Autres charges de personnel à payer	(143)	-

NOTE 17 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Aucun évènement significatif susceptible d'affecter davantage les comptes sociaux de la société Cottin Frères n'est intervenu depuis le 30 septembre 2009.

EXCO SOCODEC
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Dijon
51 Avenue Françoise Giroud
Parc Valmy - BP 16601
21066 DIJON CEDEX

CLEON MARTIN BROICHOT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Dijon
7 rue Marguerite Yourcenar
BP 67916
21079 DIJON CEDEX

SA COTTIN FRERES

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES,
ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR
LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIETE COTTIN FRERES**

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société COTTIN FRERES et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Dijon, le 29 janvier 2010

Les Commissaires aux Comptes

EXCO SOCODEC
Yves PERRIGOT

CLEON MARTIN BROICHOT
Pierre CLEON

EXCO SOCODEC
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Dijon
51 Avenue Françoise Giroud
Parc Valmy - BP 16601
21066 DIJON CEDEX

CLEON MARTIN BROICHOT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Dijon
7 rue Marguerite Yourcenar
BP 67916
21079 DIJON CEDEX

SA COTTIN FRERES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2009

Messieurs les Actionnaires de la Société COTTIN FRERES,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société COTTIN FRERES, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 1 et 2.2.1 de l'annexe concernant les provisions comptabilisées sur la filiale NICOLAS POTEL.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

En tant que holding du groupe Cottin Frères, votre société détient des participations et des créances liées auprès de ses filiales, dont la valeur au bilan est estimée selon les règles décrites aux notes 1 et 2.2.1 de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs de capital (ou des droits de vote) vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que l'information dans le rapport de gestion sur les rémunérations et avantages individuels versés à chaque mandataire social, prévue aux dispositions de l'article L 225-102.1 du Code de Commerce, n'est pas exhaustive.

Dijon, le 29 janvier 2010

Les Commissaires aux Comptes

EXCO SOCODEC
Yves PERRIGOT

CLEON MARTIN BROICHOT
Pierre CLEON

SA COTTIN FRERES
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 6.742.260 EUROS

SIEGE SOCIAL : Rue Lavoisier - 21700 NUITS SAINT GEORGES

RCS : DIJON B 393 305 040
SIRET : 393 305 040 00015 - APE 7022Z

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
ET DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
(ARTICLES L. 225-37 ET L. 225-68 DU CODE DE COMMERCE)

Mesdames, Messieurs,

L'assemblée générale mixte du 20 mars 2009 a décidé de modifier le mode d'administration et de direction de votre société par adoption de la forme de société anonyme à Conseil d'Administration.

Par conséquent, conformément aux dispositions des articles L. 225-27 et L. 225-68 du Code de Commerce, je vous rends compte au terme du présent rapport :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil de Surveillance et de votre Conseil d'Administration,
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et du Conseil d'Administration

Composition du Conseil de Surveillance du 1er octobre 2008 au 20 mars 2009

Je vous rappelle que votre Conseil de Surveillance était composé de six membres et d'un censeur, chargé de juger et d'analyser les décisions prises par le Conseil :

- Monsieur Louis COTTIN, Président du Conseil de Surveillance
- Monsieur Armand COTTIN, Vice-Président du Conseil de Surveillance
- Mesdames Ingrid FESNEAU et Nathalie AYACHE, Messieurs Nick OPPENHEIM et Jacques CALVET, Membres du Conseil de Surveillance
- Monsieur René COLLET, Censeur.

Tous les membres du Conseil ont une expérience approfondie et pluridisciplinaire du monde de l'entreprise et des marchés internationaux.

Au regard des critères internes de qualification de membre indépendant, et notamment compte tenu de l'absence d'intérêts financiers dans le Groupe, Messieurs Nick OPPENHEIM, Jacques CALVET et René COLLET sont considérés comme membres indépendants du Conseil de Surveillance.

Fréquence des réunions du Conseil de Surveillance

L'article 15 des statuts prévoit que le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Composition du Conseil d'Administration (du 20 mars au 30 septembre 2009)

Je vous rappelle que votre Conseil d'Administration est composé de six membres :

- Monsieur Louis COTTIN, Président du Conseil d'Administration
- Mesdames Ingrid FESNEAU et Nathalie AYACHE, Messieurs Nick OPPENHEIM, Armand COTTIN et Jacques CALVET, Membres du Conseil d'Administration

Tous les membres du Conseil ont une expérience approfondie et pluridisciplinaire du monde de l'entreprise et des marchés internationaux.

Au regard des critères internes de qualification de membre indépendant, et notamment compte tenu de l'absence d'intérêts financiers dans le Groupe, Messieurs Nick OPPENHEIM et Jacques CALVET sont considérés comme membres indépendants du Conseil d'Administration.

Fréquence des réunions

L'article 12 des statuts prévoit que le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Compte tenu du changement de mode d'administration de votre société évoqué ci-avant, je vous rends compte des réunions du Conseil de Surveillance, qui s'est réuni deux fois, en novembre 2008 et janvier 2009, et de votre Conseil d'Administration, qui s'est réuni trois fois.

Le calendrier des réunions a été le suivant au cours de l'exercice écoulé :

- Conseil de Surveillance du 17 novembre 2008 :
 - approbation du procès verbal de la séance du 23 mai 2008 ;
 - information sur la marche de la société et examen des chiffres estimés de l'exercice en cours ;
 - niveaux des stocks et endettement ;
 - questions diverses.

- Conseil de Surveillance du 26 janvier 2009 :
 - approbation du procès verbal de la séance du 17 novembre 2008 ;
 - communication par le Directoire des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2008 ;
 - communication par le Directoire des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2008 ;
 - observations du Conseil de Surveillance sur les comptes sociaux et consolidés arrêtés par le Directoire ;
 - rapport du Président du Conseil de Surveillance ;
 - résultats et prévisions ;
 - révocation du Président du Directoire ;
 - projet de changement de mode d'administration de la société ;
 - fixation de la date de l'Assemblée et de son ordre du jour ;
 - affectation du résultat ;
 - niveaux des stocks et endettement ;
 - questions diverses.

- Conseil d'Administration du 20 mars 2009 :
 - nomination du Président Directeur Général, Monsieur Louis COTTIN ;
 - nomination du Directeur Général Délégué, Monsieur Armand COTTIN.

- Conseil d'Administration du 23 mars 2009 :
 - approbation du procès verbal de la séance du Conseil d'Administration du 20 mars 2009 ;
 - examen de l'Assemblée Générale Mixte du 20 mars 2009 ;
 - chiffre d'affaires et résultats ;
 - niveaux des stocks et endettement ;
 - questions diverses.

- Conseil d'Administration du 25 mai 2009 :
 - approbation du procès verbal de la séance du Conseil d'Administration du 23 mars 2009 ;
 - chiffre d'affaires ;
 - arrêté des comptes semestriels
 - examen des chiffres estimés au titre de l'exercice à clore le 30 septembre 2009 ;
 - questions diverses.

Convocations des membres du Conseil

Les dates des réunions du Conseil sont fixées d'une réunion sur l'autre. Les membres du Conseil d'Administration sont ensuite convoqués à chaque réunion par lettre simple, environ quinze jours à l'avance.

Les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil d'Administration qui examinent les comptes semestriels et les comptes annuels.

Jetons de présence

Le montant global des jetons de présence proposé au vote des actionnaires fait l'objet d'une étude préalable.

Les jetons de présence sont répartis par le Conseil d'Administration au prorata du temps de présence de ses membres.

Le rapport de gestion donne une information détaillée de la rémunération individuelle de chacun des membres du Conseil d'Administration.

Information des membres du Conseil d'Administration

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil leur sont mis à disposition.

Pour les réunions du Conseil, les documents et informations font notamment l'objet d'un important rapport d'analyse financière et commerciale qui comporte, de manière très détaillée, toutes les données permettant une appréhension approfondie par les membres du Conseil des activités, des résultats et des perspectives du groupe COTTIN FRERES.

Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se tiennent, soit à PARIS, soit au siège social de la société, à NUIITS SAINT GEORGES.

Code de gouvernance - Comités spécialisés

Les recommandations relatives au code de gouvernance ne sont pas toutes appliquées dans le Groupe, compte tenu de sa taille, d'une part, et de la structure de son capital d'autre part. Toutefois, le Conseil d'Administration veille à ce que l'esprit de ces recommandations soit adapté et respecté, à défaut d'être documenté et formalisé.

Dans le même sens, aucun comité spécialisé n'a été créé à ce jour. L'évolution des dispositions réglementaires amènera cependant à la création prochaine d'un Comité d'Audit.

Autorisations de conventions par le Conseil

Au cours de l'exercice écoulé, aucune convention spécifique n'a été autorisée par le Conseil.

Pouvoirs de la Direction Générale

Aux termes de l'article 15 des statuts de la société, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Sa rémunération est fixée par une délibération du Conseil d'Administration sur son montant et ses modalités.

Aux termes de l'article 16 des statuts de la société, le Directeur Général Délégué dispose des mêmes pouvoirs que le Directeur Général. Sa rémunération est fixée par le Conseil d'Administration.

Procès-verbaux des réunions

Le procès-verbal des réunions du Conseil d'Administration est établi à l'issue de chaque séance et communiqué en projet à ses membres lors de la convocation de la réunion suivante au cours de laquelle il est approuvé.

Procédures de contrôle interne

Définition du contrôle interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la Direction Générale, l'encadrement et le personnel de chaque entité du Groupe qui vise à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- application des instructions et orientation fixées par le Directeur Général,
- fiabilité et sincérité de l'information comptable et financière,
- conformité aux lois et règlements en vigueur,
- bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

Le Groupe a mis en place un dispositif de contrôle interne dont le but est double : assurer son propre contrôle interne et se donner un rôle de coordination et d'impulsion au sein de l'ensemble du contrôle interne des différentes entités composant le Groupe.

Tout système de contrôle interne trouve ses propres limites dans celles inhérentes aux processus mis en œuvre par des hommes et dans les contraintes de ressources dont toute entreprise doit tenir compte. Le système mis en place ne peut que fournir une assurance raisonnable et non pas une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs du Groupe.

Ainsi, le Groupe a pu constater au cours de l'exercice des défaillances importantes en matière d'autorisations d'achats de vins, ces défaillances ayant abouti aux décisions prises au cours de l'exercice :

- en matière de gouvernance de l'entreprise et de son mode de gestion, d'une part,
- en matière de gestion des stocks d'autre part, avec les conséquences comptables et financières impactant les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Processus de contrôle interne

Eu égard à la taille du Groupe, regroupant moins de 100 personnes sur deux sites, le contrôle interne est centralisé sur le Directeur Général qui en est donc le principal acteur. Le changement de mode de gestion du Groupe et la crise économique ont eu pour conséquence principale un raccourcissement de l'organigramme.

Chacun des membres du Groupe dispose de responsabilités organisées par grande fonction : les achats de vins, la production, les ventes, la finance la gestion des ressources humaines et le développement durable, intégrant la qualité, la sécurité et l'environnement.

Ce système de direction permet une planification et une coordination efficace du dispositif de contrôle interne.

Les responsables fonctionnels et opérationnels sont quant à eux chargés de proposer des plans d'action en adéquation avec les objectifs fixés par le Directeur Général et de mettre en place des méthodes de travail qui soient efficaces et performantes pour les principaux processus opérationnels. Dans ce cadre, ils s'assurent de la bonne mise en place des mesures prises afin de réduire la probabilité de la survenance de principaux risques et d'en limiter, le cas échéant, les conséquences.

Les procédures

Au-delà de cette organisation, le Groupe a mis en place des délégations de responsabilités qui précisent celles des principaux cadres. Les procédures de demande et d'approbation des engagements et des paiements existent dans les différents services du Groupe et renforcent ainsi le contrôle interne.

Des normes de production ont été définies et les procédures opératoires ont été mises en place et suivies dans le cadre des certifications obtenues (British Retail Consortium et International Food Standard) garantissant ainsi à nos consommateurs un niveau élevé de qualité et de sécurité ainsi que le respect de l'environnement.

Dans le cadre d'une politique d'assurance groupe, des contrats ont été souscrits par le Groupe pour offrir une couverture complète de certains risques encourus.

Le Groupe s'est également doté d'un ensemble de règles et méthodes permettant de fournir une information financière fiable. Le calendrier annuel des processus comptables et financiers détaillant les dates de remontées des informations et leur diffusion permet aux responsables de gérer leurs priorités. La centralisation au siège de NUTS SAINT GEORGES des travaux de tenue de comptabilité, de reporting et d'une manière générale, de fourniture d'informations financières, garantit l'efficacité de la production des comptes et du processus de décision de gestion.

Gestion des risques

Les principaux risques opérationnels auxquels le Groupe est soumis sont liés à la mondialisation du marché du vin d'une part, et aux conditions climatiques et leur impact sur la qualité et la quantité des récoltes d'autre part. A cet égard, le dernier exercice a été marqué par la conjonction de plusieurs aléas négatifs : la crise économique, le niveau élevé des millésimes 2007 et 2008 achetés par le Groupe et un millésime 2009 prometteur. S'agissant du contexte concurrentiel sur lequel le Groupe évolue, le Groupe continue de valoriser ses marques, signes du savoir-faire et de la qualité. Il reste toutefois soumis aux choix stratégiques ou de positionnement en gamme des grands distributeurs. C'est la raison pour laquelle il étend sa gamme au-delà des produits de Bourgogne. Quant à la gestion des approvisionnements, le Groupe entretient des relations privilégiées avec un certain nombre de viticulteurs et anticipe autant que possible ses besoins, en les concrétisant par des contrats d'achats en amont des récoltes, les prix d'achat étant quant à eux déterminés à l'automne par le marché.

Les risques financiers sont de quatre ordres :

Le risque de change ne porte pas sur les transactions à proprement parler, les achats et ventes étant réalisées en euros de manière quasi-exclusive, mais sur la compétitivité des produits proposés par rapport à des concurrents supportant des coûts dans des devises différentes.

Le risque de liquidité provient quant à lui des besoins capitalistiques de l'activité, en termes d'agencements et installations, mais surtout au fort besoin en fond de roulement lié au financement du stock de vins. Le Groupe s'assure à ce titre le soutien de plusieurs établissements bancaires depuis de nombreuses années, et vérifie en temps réel la pérennité de ses engagements et de leurs conditions.

Le risque de crédit existe du fait de l'absence de garantie sur les crédits consentis aux clients. Toutefois, il faut signaler qu'il n'y a pas de concentration du risque de crédit en raison du nombre important et de l'implantation internationale des clients. Le Groupe gère prudemment les encours de crédit accordés à chacun des clients.

Le risque de taux, contre lequel le Groupe se prémunit partiellement par le biais de couvertures.

Opérations de trésorerie

Les opérations de trésorerie (change et taux) ainsi que le financement du Groupe sont gérés centralement par la direction financière du Groupe.

Processus de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle interne mis en place pour l'élaboration et le traitement des éléments financiers et comptables a pour objectifs :

- le respect de la réglementation comptable et de la bonne application des principes définis par le Groupe,
- la qualité de la remontée de l'information et de son traitement centralisé par le Groupe,
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion.
-

La Direction Financière est garante de la qualité des informations comptables et financières consolidées du Groupe produites.

Processus de clôture et de consolidation statutaire

COTTIN FRERES élabore des données consolidées sur une fréquence mensuelle. Le degré de précision des consolidations mensuelles est allégé par rapport à celui requis pour les consolidations semestrielle et annuelle.

Processus de planification et de contrôle budgétaire

Le processus de planification stratégique et de contrôle budgétaire participe au contrôle interne. Ce processus comprend l'élaboration d'un plan à moyen terme, d'un budget et des trois réactualisations annuelles.

Les principes et retraitements des données prévisionnelles sont les mêmes que ceux utilisés pour les clôtures.

Conclusion

Le Groupe poursuivra sa démarche de constante amélioration de la qualité et de la documentation de son système de contrôle interne visant à terme à évaluer l'adéquation et l'efficacité du contrôle interne.

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE MERE
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	6 742 260	6 742 260	6 742 260	6 742 260	6 742 260
Nombre des actions ordinaires existantes	2 247 420	2 247 420	2 247 420	2 247 420	2 247 420
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
. par conversion d'obligations					
. par exercice de droits de souscription					
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 794 134	2 010 117	2 061 969	2 422 316	2 054 030
Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	152 610	1 276 588	2 694 221	1 083 320	- 217 371
Impôts sur les bénéfices	33 438	87 918	124 696	158 396	-
Participation des salariés due au titre de l'exercice	60 051	52 663	21 872	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 2 093	1 389 373	2 486 207	715 502	- 3 254 440
Résultat distribué	759 054	1 212 649	850 084	-	(*)
III. Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,07	0,57	1,13	0,53	- 0,04
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,07	0,62	1,11	0,32	- 1,45
Dividende attribué à chaque action	0,34	0,56	0,38	-	
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	8	8	8	7	7
Montant de la masse salariale de l'exercice	826 299	1 318 790	870 137	1 161 736	963 192
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)	368 594	461 688	405 570	410 423	317 179

Modification du nombre des actions et de leur valeur nominale au cours des cinq derniers exercices :

NEANT

(*) : Cf. *Projet de résolutions à l'Assemblée Générale*

TABEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)

INFORMATIONS FINANCIERES FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital	Capitaux propres avant résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultats (Bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS CI-DESSOUS											
1. Filiale (+ de 50%)											
LABOURE ROI	806	7 612	100	4 839	4 839	12 755		35 582	-1 975		ex 30/09/09
ML PARISOT	47	98	100	171	171	8		28	16		ex 30/09/09
SCI DOMAINE MANUEL	473	489	99,99	3 430	3 430	92		37	-5		ex 30/09/09
CHÂTEAU LABOURE ROI	15	-216	100	15	15	561		300	50		ex 30/09/09
NICOLAS PÔTEL	50	1 359	100	1 460	1 460			6 532	-3 292		ex 30/09/09
PETIT BISTRO WINERY	10	9	100	10	10	-6			-2		ex 30/09/09
2. Participations (10 à 50%)											
SICA Guilde des Domaines	8	-184	49,60	4	4			198	12		ex 30/09/09
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES OU PARTICIPATIONS											
1. Filiales non reprises au § A											
a) Filiales françaises											
b) Filiales étrangères											
2. Participations non reprises au § A											
a) Dans des sociétés françaises											
b) Dans des sociétés étrangères											

BILAN CONSOLIDÉ AU 30 SEPTEMBRE 2009

<i>en milliers d'euros</i>	Note	Septembre 2009	Septembre 2008
ACTIF			
Ecarts d'acquisition	Note 4.1	-	1 466
Autres immobilisations incorporelles	Note 4.2	16	13
Immobilisations incorporelles		16	1 479
Terrains		465	465
Terres à vignes		5 988	6 988
Actifs biologiques		77	86
Constructions		1 617	1 836
Autres immobilisations corporelles		4 314	5 067
Immobilisations corporelles	Note 4.3	12 461	14 442
Titres de participation de sociétés non consolidées		231	254
Participations mises en équivalence		-	-
Autres actifs financiers		47	61
Actifs financiers	Note 4.4	278	315
Impôts différés actifs		-	-
TOTAL ACTIF NON COURANT		12 755	16 236
Stocks	Note 4.5	16 113	34 692
Créances clients	Note 4.6	7 564	9 253
Autres créances d'exploitation	Note 4.6	335	800
Actifs d'impôt exigible		-	1 893
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 060	462
TOTAL ACTIF COURANT		25 072	47 100
Actifs non courants destinés à être cédés			
TOTAL ACTIF		37 827	63 336
PASSIF			
Capital social	Note 4.7	6 742	6 742
Ecarts de réévaluation		1 884	2 551
Résultats non distribués		16 214	16 980
Résultat de l'exercice		(5 234)	(907)
TOTAL CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		19 606	25 365
Intérêts minoritaires en réserves		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES		19 606	25 365
Dettes financières à long-terme	Note 4.9	843	1 458
Provisions	Note 4.8	196	337
Impôts différés passifs	Note 4.14.3	1 841	4 056
TOTAL PASSIF NON COURANT		2 880	5 851
Dettes financières à court terme	Note 4.9	8 609	22 614
Provisions	Note 4.8	250	100
Dettes d'exploitation	Note 4.10	6 423	9 049
Passifs d'impôts exigibles		-	-
Autres dettes courantes	Note 4.10	59	357
TOTAL PASSIF COURANT		15 341	32 120
Passifs non courants destinés à être cédés			
TOTAL PASSIF COURANT ET NON COURANT		18 221	37 971
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		37 827	63 336

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ

<i>en milliers d'euros</i>	Note	Septembre 2009	Septembre 2008
COMPTE DE RESULTAT			
Chiffre d'affaires	Note 4.15	39 445	42 624
Achats de vins et matières sèches		(15 496)	(34 288)
Variation des stocks de vins et matières sèches		(15 687)	2 688
Marge brute		8 262	11 024
Autres achats et charges externes		(4 135)	(5 016)
Valeur ajoutée		4 127	6 008
Impôts et taxes		(683)	(720)
Charges de personnel	Note 4.13	(3 719)	(4 287)
Variation des provisions sur créances et litiges		62	(113)
Dotations aux amortissements		(1 388)	(1 267)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		(1 601)	(379)
Autres produits et charges opérationnels	Note 4.11	(4 757)	(3)
RESULTAT OPERATIONNEL		(6 358)	(382)
Produits financiers		60	60
Charges financières		(771)	(942)
Résultat financier	Note 4.12	(711)	(882)
Résultat des sociétés mises en équivalence		0	0
RESULTAT AVANT IMPOT		(7 069)	(1 264)
Impôt sur les bénéfices	Note 4.14	1 835	357
RESULTAT NET		(5 234)	(907)
Attribuable à:			
Part du Groupe		(5 234)	(907)
Part des intérêts minoritaires		(5 234)	(907)
<i>Résultat par action (en euros) :</i>			
de base (résultat net)		(2,33)	(0,40)
dilué (résultat net)		(2,33)	(0,40)

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2009	Septembre 2008
<i>Flux de trésorerie liés aux activités professionnelles</i>		
Résultat net - part du groupe avant impôt	(7 069)	(1 264)
<i>Charges et produits sans incidence sur la trésorerie :</i>		
Dotations aux amortissements et perte de valeur d'actifs immobilisés	2 854	1 267
Variation des provisions	9	182
Paielements fondés sur des actions	131	262
Résultat des cessions d'actifs immobilisés	(119)	(107)
Encaissement/(Décaissement) des impôts sur le résultat	1 893	(246)
Marge brute d'autofinancement	(2 301)	94
(Augmentation)/Diminution des stocks et en-cours	18 579	(2 699)
(Augmentation)/Diminution des comptes clients et comptes rattachés	1 689	437
Augmentation/(Diminution) des dettes d'exploitation	(2 626)	(4 544)
Variation des autres actifs (passifs) d'exploitation	167	482
Variation du besoin en fond de roulement	17 809	(6 324)
Flux net de trésorerie liés aux activités d'exploitation	15 508	(6 230)
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(464)	(1 585)
Acquisition de titres de sociétés consolidées	-	-
Acquisition d'autres immobilisations financières	-	(46)
Dettes sur acquisition de titres de sociétés consolidées	-	(270)
Trésorerie (Dettes) des sociétés acquises	-	-
Cession d'immobilisations	210	159
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(254)	(1 742)
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>		
Augmentation (diminution) des dettes financières	180	731
(Décaissement)/Encaissement sur cession d'actions propres	(36)	(14)
Augmentation de capital	-	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	(850)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	144	(133)
Variation de trésorerie	15 398	(8 105)
Trésorerie à l'ouverture de la période	(20 550)	(12 445)
Trésorerie à la clôture de la période	(5 152)	(20 550)
Variation de la trésorerie	15 398	(8 105)

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE

<i>en milliers d'euros</i>	Attribuable aux actionnaires de la Société			Intérêts minoritaires	Total
	Capital	Ecart de réévaluation (*)	Résultats non distribués	Résultat de l'exercice	
Situation au 1er octobre 2007	6 742	1 190	16 057	1 415	25 404
Affectation du résultat 2007			565	(1 415)	(850)
Actions auto-détenues			95		95
Paiements fondés sur des actions			262		262
Réévaluation des terres à vignes		1 361			1 361
Résultat au 30 septembre 2008				(907)	(907)
Situation au 30 septembre 2008	6 742	2 551	16 979	(907)	25 365
Affectation du résultat 2008			(907)	907	-
Actions auto-détenues			11		11
Paiements fondés sur des actions			131		131
Variation de juste valeur des terres à vignes		(667)			(667)
Résultat au 30 septembre 2009				(5 234)	(5 234)
Situation au 30 septembre 2009	6 742	1 884	16 214	(5 234)	19 606

Terres à vignes, nettes d'impôts différés

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

INFORMATIONS COMPTABLES

En date du 15 janvier 2010, le Conseil d'Administration de la société a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 30 septembre 2009. Cottin Frères est une société anonyme immatriculée en France.

NOTE 1 : FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- L'Assemblée Générale Mixte du 20 mars 2009 a décidé de modifier le mode d'administration et de direction de la Société et d'adopter la gestion de la Société par un Conseil d'Administration. De ce fait, la Direction Générale du groupe a été modifiée. Le coût lié à cette restructuration s'élève à 287K€ sur l'exercice. L'impact de ces coûts est constaté en « autres charges opérationnelles » (Cf. note 4.11.).
- Dans le contexte actuel de crise économique, la Direction a tout d'abord examiné les écarts d'acquisition inscrits au bilan. Les excédents futurs de trésorerie, estimés par la Direction, n'apparaissent pas suffisants pour justifier le maintien de la valeur brute des écarts d'acquisition. En conséquence, une dépréciation d'un montant de 1466 K€ a été comptabilisée sur la période (Cf. Notes 2.3.1, 4.1 et 4.11).
- Néanmoins, si la Direction n'est pas en mesure d'estimer avec une assurance suffisante les flux futurs, elle reste confiante dans la capacité de la société à réaliser des profits d'une part, compte tenu notamment de ses parts de marché et de son positionnement, et à réduire son endettement bancaire d'autre part, afin de garantir la continuité d'exploitation.
- La nouvelle direction a cherché, dans le contexte économique de l'année 2009, à réduire le niveau des stocks. Cette volonté s'est traduite par une baisse sensible des marges, partiellement compensée par une réduction des frais généraux. Toutefois, cette politique de déstockage n'a pas eu l'ampleur escomptée, de telle sorte que le stock au 30 septembre 2009 s'est trouvé encore trop important, avec des vins des millésimes 2007 et 2008 achetés dans des quantités importantes et à des prix élevés. De plus, le changement de Direction et d'organisation a conduit au second semestre de l'exercice à une modification de la structure de la clientèle et de la stratégie commerciale pour une partie des activités du Groupe. Cela pénalise l'écoulement du stock. Ainsi, la Direction du Groupe estime que, dans le marché actuel, l'écoulement du stock générera une moins-value globale estimée à 2,9 millions d'euros, ce qui a conduit à comptabiliser une dépréciation du même montant dans les comptes au 30 septembre 2009. (Cf. Notes 4.5 et 4.11).
- Les terres à vignes sont comptabilisées à la valeur de marché, conformément au traitement alternatif autorisé par IAS 16. La société a procédé à la clôture de l'exercice à une diminution de la juste valeur de ses terres à vignes d'un montant de 1.000K€ avant effet d'impôt. L'incidence de cette variation de juste valeur n'impacte pas le résultat de l'exercice (Cf. Notes 2.3.2 et 4.3).

NOTE 2 : PRINCIPES COMPTABLES

2.1 GÉNÉRALITES

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe publiés au titre de l'exercice 2009 sont établis conformément aux « International Financial Reporting Standards » (IFRS) adoptées au niveau européen.

L'information financière au 30 septembre 2009 est donc établie sur la base des normes et interprétations IFRS en vigueur au sein de l'Union Européenne au 30 septembre 2009. Les nouvelles normes et interprétations entrées en vigueur au cours de l'exercice n'ont pas d'impact sur les comptes.

2.1.1 BASES DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

2.1.2 ESTIMATIONS REALISEES

Dans le cadre de la préparation des états financiers en conformité avec les normes IFRS, la direction est amenée à faire des estimations et des hypothèses qui affectent la pleine application des normes comptables ainsi que l'évaluation qui est faite des actifs, passifs, produits et charges. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur l'expérience ainsi que sur un ensemble de critères jugés vraisemblables par la direction, sans nécessairement que les tiers soient en mesure d'en juger. Il est possible que les résultats effectifs soient différents de ces estimations. Les estimations et hypothèses sont revues continuellement. Elles concernent principalement :

- l'estimation des flux futurs de trésorerie dans le cadre des tests de dépréciation ;
- les durées d'amortissement des actifs immobilisés ;
- les dépréciations de stocks
- les engagements de retraite.

Les impacts de ces révisions sont enregistrés sur la période comptable au cours de laquelle elles ont eu lieu ou sur les périodes comptables subséquentes le cas échéant. Lorsque ces estimations et hypothèses portent sur des montants significatifs ou lorsque la probabilité de révision est élevée, une information est donnée en annexe.

2.2 PRINCIPES COMPTABLES

2.2.1 PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

La consolidation porte sur les sociétés suivantes selon la méthode d'intégration globale dès lors que la société COTTIN Frères contrôle directement ou indirectement ces sociétés et a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir les bénéfices de ces activités :

Raison sociale	Nationalité	Siège social	Pourcentage de détention	N° SIREN
SAS Labouré Roi	Française	Meursault	100 %	035 680 123
ML Parisot SAS	Française	Nuits St Georges	100 %	515 420 073
SCEA Château Laboure Roi	Française	Meursault	100 %	387 507 155
SCI du Domaine René Manuel	Française	Meursault	100 %	314 210 980
SICA Guilde Des Domaines (*)	Française	Meursault	49,60 %	405 388 653
SAS Nicolas Potel	Française	Nuits St Georges	100%	408 068 054
EURL Vignobles et Vineyards (**)	Française	Nuits St Georges	100%	497 689 463

(*): La société SICA GUILDE DES DOMAINES est consolidée selon la méthode d'intégration globale, dès lors que l'activité et le financement de cette société sont assurés par le Groupe.

(**) Anciennement dénommée EURL Petit Bistro Winery.

La société Laboure Roi USA détenue à 100%, n'est pas consolidée compte tenu de son caractère non significatif (cf. note 4.4)

2.2.2 ELIMINATION DES OPERATIONS INTERNES AU GROUPE

Les transactions entre les sociétés consolidées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

2.2.3 DATE D'ARRETE DES COMPTES

Toutes les sociétés sont consolidées sur la base de comptes arrêtés au 30 septembre 2009.

2.2.4 CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES SOCIETES ETRANGERES

Aucune filiale étrangère n'est comprise dans le périmètre de consolidation.

2.3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES AUX DIFFÉRENTS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

2.3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et l'évaluation à la juste valeur de leurs actifs et de leurs passifs identifiés aux dates d'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an au niveau global du groupe, dès lors que son activité est concentrée sur le négoce de vins, qui correspond à l'heure actuelle au seul ensemble homogène d'actifs générant conjointement des flux de trésorerie identifiables. La valeur d'utilité d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) est déterminée par la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée au compte de résultat et est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition. Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Au 30 septembre 2009, les écarts d'acquisition ont été dépréciés en totalité pour tenir compte des pertes réalisées par les principales filiales du groupe et face aux difficultés à anticiper des excédents de trésorerie futurs dans un contexte d'incertitude liée à la crise économique (Cf. Note 1). Toutefois, les comptes annuels des filiales ont été arrêtés sur une hypothèse de continuité d'exploitation (Cf. Notes 4.1 et 4.11).

Autres immobilisations incorporelles

Un actif est enregistré à l'actif du bilan s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à l'actif bénéficieront au Groupe. Les autres immobilisations incorporelles acquises ou créées par le groupe COTTIN Frères sont comptabilisées au coût d'acquisition ou à leur juste valeur lorsqu'elles ont été évaluées lors de l'acquisition de titres de société consolidée.

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de logiciels.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminable, comme les logiciels, sont amorties sur leur durée d'utilisation.

2.3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terres à vignes, sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Le cas échéant, le coût total d'un actif est décomposé entre éléments de durées d'utilité différentes, chaque composant étant comptabilisé séparément et amorti sur une durée distincte. Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf s'il est probable que les avantages économiques futurs associés seront augmentés.

Les terres à vignes sont comptabilisées à leur valeur de marché à la date de clôture, conformément au traitement alternatif autorisé par IAS 16. Cette valeur résulte de données sur les transactions récentes dans les mêmes appellations, tenant compte des spécificités des parcelles concernées, sur la base de valeurs attestées par expert. L'écart entre le coût d'acquisition historique et la valeur de marché est inscrit en capitaux propres en « Ecart de réévaluation » pour le montant net d'impôt différé. Si la valeur de marché devient inférieure à la valeur réévaluée, un ajustement de juste valeur est comptabilisé en diminution des capitaux propres à hauteur des écarts de réévaluation, en résultat pour le surplus.

Suite à une nouvelle évaluation d'un expert en date de septembre 2009, la société a été amenée à constater une diminution de la juste valeur de ses terres à vignes (Cf. Note 1). L'impact net de cette dépréciation, soit (667) K€, a été comptabilisée directement en capitaux propres (montant brut : (1 000) K€, impôt différé : 333K€). (Cf. Note 4.3)

Les pieds de vignes sont des actifs biologiques au sens d'IAS 41. Leur valeur de marché étant peu différente de leur valeur historique, aucune réévaluation de ces actifs n'est pratiquée. Ils sont amortis sur une durée de 25 ans.

Les durées et modes d'amortissement des autres immobilisations corporelles sont fonction de la façon dont les avantages économiques futurs seront consommés. Par conséquent, les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, le cas échéant diminué de la valeur résiduelle estimée, et les durées d'amortissement des immobilisations corporelles les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

	Durée
Constructions	20 à 40 ans
Installations et agencements	8 ans
Matériels et équipements industriels	5 à 15 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Mobilier et matériel de bureau	3 à 10 ans

Ces durées sont revues régulièrement et les changements d'estimation sont comptabilisés sur une base prospective. S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des actifs corporels ou unités génératrices de trésorerie auxquels appartiennent les actifs est comparée à la valeur comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat.

2.3.3 STOCKS ET EN COURS

Les stocks sont évalués à leur coût de revient, intégrant leur coût d'acquisition (selon la méthode de prix moyen pondéré par article) augmenté des frais de mise en bouteilles et du coût de la main d'œuvre.

Des dépréciations sont constatées lorsque la valeur de réalisation nette est inférieure au coût de production. A cet égard, le groupe examine notamment l'adéquation de son stock (par appellation et millésime) aux conditions du marché.

2.3.4 CREANCES

Les créances et dettes sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Les créances sont, s'il existe un indice de perte de valeur, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions sont constituées progressivement dès lors que l'ancienneté des créances est le principal indicateur de risque.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en euros sur la base du cours de change à la clôture.

2.3.5 IMPOTS SUR LES BENEFICES ET PROVISIONS POUR IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés reflètent les différences dans le temps, entre la comptabilisation des charges et produits dans le résultat comptable et leur prise en compte dans le résultat fiscal, ainsi que la fiscalité latente afférente aux réévaluations effectuées lors des acquisitions. Ils sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Ils reflètent également les différences temporaires dégagées par certains retraitements de consolidation, effectués en vue d'harmoniser les règles d'évaluation des comptes des différentes filiales.

Les actifs d'impôts différés sur les reports déficitaires sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que l'entité déficitaire disposera des bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

La méthode dite du report variable est appliquée. Ainsi, les impôts différés sont calculés sur la base du dernier taux voté ou quasi adopté à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'un calcul d'actualisation à la valeur actuelle.

2.3.6 TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois.

La trésorerie nette du tableau des flux de trésorerie consolidés comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des soldes créditeurs de banques et des billets à ordre.

2.3.7 PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources représentative d'avantages économiques.

2.3.8 PROVISIONS POUR RETRAITE

Le coût des indemnités de départ est pris en charge au fur et à mesure de l'acquisition des droits pour les salariés. Les droits sont déterminés à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une mesure actuarielle et prospective intégrant des hypothèses de mortalité, de rotation de personnel et d'évolution des salaires. La variation des engagements de retraite entre deux périodes est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé.

2.3.9 RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat par action après dilution est identique, dans la mesure où aucun instrument dilutif n'a été émis par le groupe à ce jour.

2.3.10 ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

L'Assemblée Générale Mixte du 16 mars 2007 a autorisé le Directoire à attribuer des actions gratuites sous certaines conditions. Ainsi, 58.000 actions gratuites ont été attribuées le 29 mars 2007 à des membres du personnel. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, le coût d'acquisition de ces actions par la société est assimilé au coût des services rendus par les bénéficiaires et fait l'objet d'un étalement sur la durée d'attribution, soit deux ans.

Ces actions ont définitivement été attribuées en mars 2009, cette date correspondant à la fin de la période d'acquisition.

2.3.11 REVENU

Le revenu est comptabilisé lorsqu'il est probable que les risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés à l'acheteur (généralement, à la date du transfert de propriété des produits, c'est-à-dire lors de l'expédition).

Le revenu est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, donc après déduction des remises ou rabais commerciaux et des escomptes. Les coûts de transport facturés aux clients sont compris dans le revenu. Les coûts de transport supportés par le groupe sont inclus dans les charges externes.

2.3.12 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des plus et moins values de cessions d'actifs ;
- des pertes de valeur d'actifs (y compris des écarts d'acquisition et des titres de sociétés non consolidées) ;
- des pertes, profits, variation de provisions concernant des événements exceptionnels et matériels ;
- des produits et charges financiers ;
- des impôts sur les bénéfices.

2.3.13 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les produits et charges financiers comprennent :

- les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts, des autres passifs financiers, de la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les dividendes reçus des participations non consolidées ;
- le résultat de change sur opérations financières.

NOTE 3 : INFORMATIONS SECTORIELLES

La seule activité exercée par le groupe Cottin Frères est le négoce de vins, de Bourgogne pour la large majorité, par le biais de son portefeuille de marques dont les principales sont LABOURE ROI et NICOLAS POTEL.

NOTE 4 : COMPLEMENTS SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 ECARTS D'ACQUISITION

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2009	Septembre 2008
Valeur début de période	1 466	1 466
Acquisitions		
Diminutions		
Dépréciation	(1 466)	
Valeur fin de période	-	1 466

Suite à l'examen des flux de trésorerie futurs des activités concernées, une dépréciation des écarts d'acquisition d'un montant de 1.466 K€ a été comptabilisée parmi les « autres charges opérationnelles » sur la période (Cf. Notes 2.3.1 et 4.11).

4.2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2009	Septembre 2008
Valeur brute début de période	303	304
Acquisitions	5	1
Cessions	1	2
Valeur brute fin de période	307	303
Amortissements cumulés	(291)	(290)
Valeur nette fin de période	16	13

4.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au 30 septembre 2009 :

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur en début de période	Acquisitions	Variation de juste valeur* (Cf. Note 1)	Diminutions ou cessions	Valeur en fin d'exercice
Terrains et agencements (autres que terres à vignes)	465				465
Terres à vignes	6.988		(1.000)		5.988
Actifs biologiques	157				157
Constructions	4.950				4.950
Matériel, outillage et autres immobilisations	14.839	459		(535)	14.763
Valeur brute	27.399	459	(1.000)	(535)	26.323
Actifs biologiques	(71)	(9)			(80)
Constructions	(3.113)	(219)			(3.333)
Matériel, outillage et autres immobilisations	(9.772)	(1.157)		480	(10.449)
Amortissements et dépréciation	(12.957)	(1.388)	-	480	13.862
Valeur nette	14.442	(929)	(1.000)	(55)	12.461

(*) : Evolution de la valorisation des terres à vignes :

Coût historique (lors de l'acquisition) : 3.098 KE

Réévaluation lors du passage aux IFRS (IFRS1) : 1.815 KE

Réévaluation au 30 septembre 2008 : 2.075 KE

Perte de valeur au 30 septembre 2009 : (1.000)KE (Cf. Notes 1 et 2.3.2)

Valorisation au 30 septembre 2009 : 5.988 KE

Le Groupe ne recourt pas au financement par crédit-bail. Aucun retraitement n'est donc effectué à ce titre.

4.4 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2009	Septembre 2008
Valeur brute des titres de sociétés non consolidées (cf. note 2.2.1) *	305	457
Provisions pour dépréciation **	(74)	(203)
Valeur nette des titres de sociétés non consolidées	231	254
Prêts, dépôts et cautionnements	47	61
Montant net	278	315

* Liquidation de la société SCI Lac sur l'exercice, suite à sa dissolution, sans impact significatif dans les comptes consolidés du groupe au 30/09/2009 (Cf. Note 4.11).

** Au 30/09/2008, une provision de 74K€ a été dotée sur les titres de la société Labouré-Roi USA, afin d'ajuster la valeur nette des titres sur la quote-part de situation nette détenue.

4.5 STOCKS ET EN-COURS

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2009	Septembre 2008
Marchandises	16.320	31 403
Produits sec et autres consommables	2.717	3 319
Dépréciation *	(2 924)	(30)
Montant net	16.113	34.692

Dans le contexte décrit Note 1, le groupe a été amené à constituer le 30 septembre 2009 une provision parmi les « autres charges opérationnelles » (Cf. Note 4.11).

4.6 CREANCES D'EXPLOITATION

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2009	Septembre 2008
Valeur brute	7.934	9.634
Dépréciation	(370)	(381)
Valeur nette des créances clients	7.564	9.253
Valeur brute	335	800
Dépréciation	-	-
Valeur nette des autres créances d'exploitation	335	800

Ventilation des créances clients par échéance :

	Créances	Echues	Non échues	Ventilation par échéance				
				< 1 mois	< 2 mois	< 3 mois	< 6 mois	> 6 mois
Valeur brute (1)	7 934	1 070	6 864	3 078	3 300	443	43	-
Dont provisionné (2)	514	514						
Provision correspondante (3)	370	370						
Dont non provisionné (1) - (2)	7 420	556	6 864	3 078	3 300	443	43	-
Valeur nette : (1) - (3)	7 564	700	6 864	3 078	3 300	443	43	-

Evolution de la provision pour dépréciation des créances clients :

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2009
Ouverture	381
Dotation (1)	127
Reprise (2)	138
Clôture	370
Variation des provisions (1-2)	(11)
Rentrées sur créances amorties	(26)
Charge de l'exercice liée aux impayés	15

4.7 CAPITAL EMIS ET RESERVES

Le capital social est composé de 2 247 420 actions d'une valeur nominale de 3 euros.

4.8 PROVISIONS

4.8.1. PROVISION POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITES

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Dotations	Utilisations et reprises	Valeur à la fin de l'exercice
Provisions pour engagements de retraites	337		(141)	196

Les taux utilisés pour le calcul des engagements de retraite sont de 4% pour le taux d'actualisation brut d'inflation et de 2 % pour l'augmentation moyenne des salaires. L'âge de départ à la retraite est de 60 ans. Le taux de charges sociales retenu est de 42%. Le taux de turn-over utilisé s'élève à 2% pour les salariés âgés de 40 ans et moins et 1% au-delà.

Au compte de résultat, la reprise de provision de 141K€a été constatée en « autres produits et charges opérationnels » à hauteur de 48K€(Cf. Notes 1 et 4.11) et en « charges de personnel » pour le reste (Cf. Note 4.13).

4.8.2. PROVISION POUR CHARGES

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Valeur à la fin de l'exercice
- Litige personnel	100		(38)	(62)	-
- Litige Douanes *		250			250

* Suite aux constats de l'Administration des douanes et droits indirects lors d'un contrôle prévu à l'article L. 212 A du Livre des Procédures Fiscales dans la filiale Labouré Roi et concernant les exercices 2005/2006 à 2007/2008, la société a reçu une notification d'infractions en date du 22 septembre 2009. L'incidence financière de ce document n'est pas déterminée ni déterminable à la date d'arrêté des comptes.

Une provision pour charges a néanmoins été constituée pour un montant de 250K€ correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources par la direction, sans qu'il soit possible de prévoir l'échéance et l'issue de la procédure.

4.9 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

La ventilation par échéance est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Septembre 2009	Septembre 2008
Echéances		
De un à deux ans	421	615
De deux à trois ans	277	421
De trois à quatre ans	145	277
Au-delà	-	145
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à long et moyen terme	843	1.458
Concours bancaires courants	6.212	21.012
Part à moins d'un an des emprunts	616	637
Autres dettes financières à court terme	1.781	965
Dettes financières court terme	8.609	22.614
Total des emprunts et dettes financières	9.452	24.072

La ventilation des échéances à plus d'un an est la suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2009	Septembre 2008
A taux fixe	576	928
A taux variable	267	530
Total	843	1.458

4.10 DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES DETTES

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2009	Septembre 2008
Dettes fournisseurs	4.120	6.330
Autres dettes (mandataires)	234	454
Dettes sociales	701	1.048
Dettes fiscales	503	408
Autres créiteurs *	924	1.166
Valeur des fournisseurs et autres créiteurs	6.482	9.406

* Les autres créiteurs sont principalement constitués des avances et acomptes reçus.

4.11 AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPERATIONNELS

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2009	Septembre 2008
Variation de dépréciation exceptionnelle des stocks *	(2.894)	9
Résultat de cession d'actifs **	120	107
Dépréciation de titres de société non consolidée (cf. Note 4.4)	-	(74)
Dépréciation des écarts d'acquisition (cf. Notes 1 et 4.1)	(1.466)	
Provision pour charges (Cf. Note 4.8.2)	(250)	
Restructuration ***	(287)	
Divers	20	(45)
Total	(4.757)	(3)

* dont 2.924K€ de provision pour dépréciation des stocks (Cf. Notes 1 et 4.5). Par ailleurs, les reprises de dépréciations de stocks figurent parmi les autres charges et produits opérationnels dès lors qu'elles ne correspondent pas à une perte de marge effective (Cf. Note 4.5).

** Dont impact liquidation de la SCI Lac : 4K€(Cf. Note 4.4).

*** Les coûts liés à la restructuration de l'organisation du Groupe se sont élevés sur l'exercice à 287K€(Cf. Note 1). Ces coûts sont nets de la reprise de 48K€ correspondant à la provision pour engagement de retraite, comptabilisée au 30 septembre 2008, des personnes composant à cette date la Direction Générale de la Société (Cf. Note 4.8).

4.12 RESULTAT FINANCIER

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2009	Septembre 2008
Résultat de change	(37)	(66)
Autres produits financiers	41	21
Intérêts des emprunts et dettes financières	(715)	(837)
Total	(711)	(882)

4.13 FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

Frais de personnel

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2009	Septembre 2008
Charges salariales	2.540	2.844
Charges sociales	1.141	1.183
Paievements fondés sur des actions	131	262
Provision pour engagements de retraite	(93)	(2)
Total frais de personnel	3.719	4.287

Effectifs

	Septembre 2009	Septembre 2008
Cadres	14	20
Agents de maîtrise	12	11
Employés	23	23
Ouvriers	29	54
Total	78	108

4.14 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

4.14.1. VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT

La ventilation de la charge d'impôt comptabilisée dans le résultat du Groupe s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2009	Septembre 2008
Impôts courants	0	1.426
Impôts différés	1.835	(1.069)
Impôts sur les résultats	1.835	357

4.14.2. TAUX EFFECTIF D'IMPOT

Le rapprochement entre le taux effectif d'impôt sur le résultat et le taux théorique s'analyse comme suit :

	30 septembre 2009		30 septembre 2008	
	%	K€	%	K€
Impôt théorique	33,33%	(2 356)	33,33%	(421)
Effet de la non déductibilité de la dépréciation des écarts d'acquisition *	-6,91%	489		
Effet des autres charges non déductibles	-1,34%	95	-0,95%	12
Ecart entre taux d'impôt différé et taux théorique	1,00%	(71)	-2,77%	35
Autres	-0,13%	9	-1,37%	17
Impôt réel	25,95%	(1 835)	28,24%	(357)

* Cf. Note 4.1

4.14.3. ANALYSE DES IMPOTS DIFFERES

La position fiscale différée s'analyse comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Septembre 2009		Septembre 2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Amortissements dérogatoires		213		184
Provisions pour hausse de prix		1.211		1.486
Décalages temporaires	15		17	
Provision pour engagement de retraite	67		116	
Déficits reportables *	1.672		66	
Différences d'amortissement		232		295
Autres		8		10
Ecarts d'évaluation		936		941
Ecarts de réévaluation (Cf. Note 2.3.2)		995		1.339
Total	1.754	3.595	199	4.255
Position nette		1.841		4.056

* Dont 1.609K€ liés au déficit de l'exercice. Les impôts différés actifs relatifs aux déficits reportables ont été comptabilisés en totalité, leur montant étant inférieur aux impôts différés passifs relatifs aux provisions règlementées, susceptibles d'être reprises par anticipation.

4.15 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>En milliers d'euros</i>	Septembre 2009	Septembre 2008
France	12.968	11.582
Etranger et DOM TOM	12.661	15.116
CEE	13.816	15.926
Total	39.445	42.624

4.16 REMUNERATIONS

<i>En milliers d'euros</i>	Septembre 2009	Septembre 2008
Montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil de surveillance	38	52
Rémunération allouée au président du conseil de surveillance	18	33
Rémunération allouée aux membres du Directoire	209	325
Rémunération allouée aux Administrateurs	40	
'- dont Président Directeur Général	20	
'- dont Directeur Général Délégué	20	
Attribution d'actions gratuites – part attribuée aux membres du Directoire (29 mars 2007, suite AG du 16 mars 2007)	-	37 000

Les dirigeants ne disposent d'aucun avantage postérieur à l'emploi différent des conventions collectives.

Les rémunérations mentionnées ci-dessus ne comprennent pas les charges sociales ni les charges fiscales assises sur les salaires.

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5.1 RISQUES DECOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

- **Risque de crédit :**

Le Groupe ne dispose d'aucune garantie sur les crédits consentis aux clients. Toutefois, il faut signaler qu'il n'y a pas de concentration du risque de crédit en raison du nombre important et de l'implantation internationale des clients. Le Groupe gère prudemment les encours de crédit accordés à chacun des clients. Dès lors il n'a pas été jugé opportun de recourir à une assurance crédit. Le risque maximum correspond à l'encours de créances clients, net des dépréciations comptabilisées (cf. Note 4.6).

- **Risque de liquidité :**

L'endettement porte principalement sur des lignes de crédit à court terme finançant en partie le besoin en fonds de roulement. Ces lignes sont souscrites auprès de huit établissements bancaires dans des proportions et à des conditions équivalentes. Le montant des crédits court terme accordés par ces établissements s'établit à 16 M€ dont 11.5 M€ confirmés par écrit et pour lesquels le groupe a fourni des garanties hauteur de 6.8 M€

Risque de marché :

- Risque de change : la société facture l'essentiel ses clients en euros, mais peut se trouver confrontée à une hausse mécanique de ses tarifs dans les pays utilisateurs de devises. Pour les créances facturées en devises (très peu significatives), la société supporte les risques de change correspondants à hauteur des créances engagées.
- Risque de taux : dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le groupe est titulaire au 30 septembre 2009 de 4 swaps de taux, dont les caractéristiques sont les suivantes :

<i>en millions d'euros</i>	<u>Nominal</u>	<u>Taux</u>	<u>Échéance</u>	<u>Pertes financières</u>	<u>Profits</u>
				<u>réalisées sur</u>	<u>financiers</u>
				<u>l'exercice (en K€)</u>	<u>réalisés sur</u>
					<u>l'exercice (en</u>
					<u>K€)</u>
Swap	2,5	3,90%	10/03/2010	-42	7
Swap	2,5	4,05%	11/10/2010	-39	20
Swap	2,5	3,99%	11/10/2010	-52	3
Swap	1,5	3,85%	20/10/2010	-23	4

Pour la partie de l'endettement non couverte, le Groupe reste exposé à un risque de hausse des taux d'intérêt qui dégraderait son résultat financier.

5.2 SURETES CONSENTIES

Le solde des emprunts auprès d'établissements de crédit est garanti par des hypothèques, des nantissements de fonds, de titres ou de matériel.

<i>En K€</i>	<u>Septembre 2009</u>	<u>Septembre 2008</u>
Solde des emprunts :		
▪ garantis par des nantissements de fonds :	389	571
▪ sans garanties :	<u>1.069</u>	<u>1.516</u>
TOTAL :	1.458	2.087

Par ailleurs, le Groupe a fourni une caution de 5.3 M€ et une lettre d'intention de 1.5 M€ en garantie des lignes court terme.

5.3 AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Au 30/09/2009, le montant des engagements d'achats de vins et de raisins s'élève à 820K€ contre 3.739K€ au 30/09/2008.

5.4 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif susceptible d'affecter davantage les comptes consolidés du groupe COTTIN Frères n'est intervenu depuis le 30 septembre 2009, hormis la persistance de la crise et des incertitudes sur sa durée.

5.5 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Les transactions entre la société mère et ses filiales entrant dans le périmètre de consolidation, qui sont des parties liées, sont éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans ces notes.

Les transactions entre le Groupe et les filiales exclues du périmètre de consolidation ne sont pas significatives.

Enfin, le Groupe n'a pas réalisé de transactions avec d'autres entités liées au sens de la norme IAS 24.

5.6 MONTANT DES HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge dans le cadre de missions effectuées en 2009 sont les suivants :

en euros	EXCO-SOCODEC				CLEON MARTIN BROICHOT			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit								
* Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes annuels et consolidés								
- Emetteur	13 740	13 450	31%	35%	13 740	13 450	100%	100%
- Filiales intégrées globalement	30 600	22 875	69%	60%			0%	0%
* Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Emetteur		1 890	0%	5%				
- Filiales intégrées globalement								
SOUS TOTAL	44 340	38 215	100%	100%	13 740	13 450	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- Juridique, fiscal, social								
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)								
SOUS TOTAL	-	-			-	-		
TOTAL	44 340	38 215	100%	100%	13 740	13 450	100%	100%

SA COTTIN FRERES
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 6.742.260 EUROS
SIEGE SOCIAL : Rue Lavoisier
21700 NUITS SAINT GEORGES
RCS : DIJON B 393 305 040
SIRET : 393 305 040 00015 - APE 7022Z

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 26 MARS 2010

Chers actionnaires,

Vous avez été convoqués en assemblée générale à l'effet de délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009, d'affecter le résultat dudit exercice et de statuer sur les conventions réglementées intervenues ou poursuivies au cours de ce même exercice.

A l'occasion de cette assemblée, nous devons vous exposer la situation de la société durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible et les événements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement de ce rapport.

Relevant de l'assemblée générale statuant sous sa forme ordinaire

Nous vous précisons que les commentaires chiffrés sont faits sous réserve de l'approbation des comptes tels qu'ils vous sont présentés.

Notre chiffre d'affaires consolidé enregistre une baisse de 7,5%.

L'évolution des ventes est variable selon les pays :

- Japon	:	+ 6.76 %
- Royaume-Uni	:	- 7.60 %
- Etats-Unis	:	- 30.46 %
- Europe continentale	:	- 32.90 %
- France	:	+10.159%

Les chiffres clés du compte de résultat sont en baisse par rapport à ceux de l'exercice précédent (données IFRS).

(en M€)	2007/2008	2008/2009	Evolution
Chiffre d'affaires	42,62	39,45	-7,5%
Résultat opérationnel	-0,38	-1,60	-1,22
Résultat courant avant impôts	-1,26	-7,07	-5,81
Résultat net (part du groupe)	-0,91	-5,23	-4,32

La direction générale du Groupe a été modifiée en janvier 2009, puis le mode de gestion et d'administration de la société, avec le retour au statut de société anonyme classique. La nouvelle direction a cherché, dans le contexte économique de l'année 2009, à réduire le niveau

des stocks. Cette volonté s'est traduite par une baisse sensible des marges, partiellement compensée par une réduction des frais généraux. Toutefois, cette politique de déstockage n'a pas eu l'ampleur escomptée, de telle sorte que le stock au 30 septembre 2009 s'est trouvé encore trop important, avec des vins des millésimes 2007 et 2008 achetés dans des quantités importantes et à des prix élevés. De plus, le changement de Direction et d'organisation a conduit au second semestre de l'exercice à une modification de la structure de la clientèle et de la stratégie commerciale pour une partie des activités du Groupe. Cela pénalise l'écoulement du stock. Ainsi, la Direction du Groupe estime que, dans le marché actuel, l'écoulement du stock générera une moins-value globale estimée à 2,9 millions d'euros, ce qui a conduit à comptabiliser une dépréciation du même montant dans les comptes au 30 septembre 2009.

Par ailleurs, l'impossibilité de la Direction à établir des perspectives avec une fiabilité jugée suffisante amène le Groupe à déprécier en totalité les écarts d'acquisition figurant au bilan, soit une charge de 1.5 ME

La baisse conjuguée de l'endettement moyen et du taux d'endettement sont à l'origine de la diminution du coût du financement.

Enfin, le taux apparent d'imposition est impacté par la non déductibilité fiscale de la dépréciation des écarts d'acquisition évoquée ci-dessus.

Néanmoins, le bilan au 30 septembre 2009 apparaît totalement assaini, le Groupe présentant un endettement net en réduction de plus de 15 M€(8.4 M€contre 23,6 M€au 30 septembre 2008).

I. COMPTES SOCIAUX ET REPARTITION DU RESULTAT

Nous rappelons que la Société COTTIN FRERES exerce principalement une activité de holding animatrice du groupe. Son résultat d'exploitation est donc principalement composé des redevances de gestion et des frais de gestion du Groupe, ainsi que les frais de la structure holding. Son résultat financier est principalement constitué des produits et charges relatifs aux filiales (dividendes, intérêts de comptes courants, variation de provisions sur titres).

Le résultat social de la société SA COTTIN FRERES s'élève à une perte de 3.254.371,18 euros, principalement impacté par les mauvaises performances de la filiale SAS Nicolas Potel, au titre de laquelle la société a été amenée à provisionner, d'une part les titres (pour un montant de 1.460.451 euros impactant le résultat financier), et d'autre part la situation nette négative de cette filiale (pour un montant de 1.933.247 euros)

Nous proposons à l'assemblée générale de ne pas verser de dividende. De ce fait, l'affectation du résultat serait la suivante :

Résultat de l'exercice	(3.254.371,18 €)
Report à nouveau antérieur	7.856.272,66 €

<i>Résultat à affecter</i>	<i>4.601.901,48 €</i>
 <u>Affectation</u>	
La totalité au report à nouveau	4.601.901,48 €

<i>Total égal au résultat à affecter</i>	<i>4.601.901,48 €</i>

Le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	2005/2006	2006/2007	2007/2008
Dividende unitaire	0,56	0,40	-
Nombre d'actions	2 247 420	2 247 420	2 247 420
Dividende global	1 258 555	898 968	-
Dividende global éligible a l'abattement	1 258 555	898 968	-
Dividende global non éligible	/	/	/

II. EVOLUTION DU CAPITAL

A ce jour, le capital social reste divisé en 2 247 420 actions de 3 euros de nominal. Aucune option de souscription n'a été à ce jour consentie. En revanche, des actions gratuites ont été attribuées, objet d'un rapport spécifique.

Au 30 septembre 2009, aucun salarié du Groupe ne dispose d'une quelconque fraction du capital de la société ou de ses filiales dans le cadre d'un PEE, hormis les bénéficiaires d'actions gratuites salariés à cette date.

III. ACTIVITE DES FILIALES ET COMPTES CONSOLIDES

L'activité des filiales est résumée dans le tableau des filiales et participations.

Nos deux principales filiales opérationnelles sont les sociétés LABOURE ROI et NICOLAS POTEL. Elles ont respectivement réalisé un chiffre d'affaires de 35.582K€ et 6.532 K€ et une perte nette de 1.975 K€ et 3.292 K€ (dont 638 K€ et 2.301 K€ de provision pour dépréciation des stocks lié aux conditions de marché telles qu'estimées par la direction et évoquées ci-dessus).

IV. PRISE DE PARTICIPATIONS

Néant au cours de l'exercice.

V. CHARGES NON DEDUCTIBLES

Aucune charge non déductible en vertu de l'article 39-4 du CGI n'a été engagée au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

VI. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Il n'entre pas dans la vocation de la société de faire de la recherche fondamentale. Néanmoins, la direction du groupe travaille continuellement à l'amélioration de la qualité des produits.

VII. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Le Groupe COTTIN FRERES a la volonté de se comporter en entreprise responsable et citoyenne, que ce soit vis-à-vis de ses partenaires financiers et commerciaux, de ses collaborateurs ou de son environnement immédiat.

1. Informations sociales

Le Groupe considère que le capital humain est une de ses ressources les plus précieuses et à ce titre, implique ses collaborateurs dans la réalisation et le dépassement de ses objectifs.

Répartition et évolution des effectifs

Le Groupe emploie 78 personnes au 30 septembre 2009, dont la plus grande majorité est basée sur notre site de Nuits-Saint-Georges.

Un plan de réduction d'effectif est intervenu au cours de l'exercice et a touché 7 personnes

Organisation du temps de travail

Un accord sur la réduction et l'aménagement du temps de travail est effectif dans le Groupe en accord avec les lois et les conventions collectives. La gestion des heures supplémentaires est en accord avec les lois et conventions collectives. Le taux moyen d'absentéisme a été pour l'exercice clos le 30 septembre 2009 de 6.76 % (contre 4,56 % lors de l'exercice précédent) incluant entre autres, les congés maternité et les congés maladies.

Rémunérations

L'ensemble des salariés du Groupe a droit à une part variable de rémunération ainsi qu'à une augmentation annuelle, dont le montant ou le pourcentage est fonction du niveau de performance individuel et du niveau hiérarchique. A ce titre, le Groupe veille à respecter l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

En outre, les salariés des sociétés COTTIN FRERES, LABOURE ROI, SC CHATEAU LABOURE ROI, SAS NICOLAS POTEL bénéficient d'un accord de participation Groupe.

Conditions d'hygiène et de sécurité

Il entre dans l'activité même du Groupe de porter une attention particulière aux bonnes conditions d'hygiène, garante de la qualité de nos produits.

Les conditions d'hygiène et de sécurité sont en accord avec les consignes de sécurité au travail en France.

Formation

Le plan de formation annuel au sein du Groupe a notamment porté au cours de l'exercice sur les points suivants :

- Permis Cariste
- Qualité Sécurité Environnement
- Sauveteurs Secouristes du Travail

Emploi et insertion des handicapés

La société et ses filiales recourent à centres d'aide par le travail auprès desquels elles sous-traitent des opérations de confection de caisses-bois et de fournitures diverses.

Sous-traitance

La société et ses filiales sous-traitent certaines autres opérations, telles que l'entretien des bureaux et espaces verts ainsi qu'une petite partie de la vinification des vins issus du Domaine Château Labouré-Roi.

Œuvres sociales

La société a demandé à son Comité d'entreprise de Groupe de prendre en charge les œuvres sociales.

2. Informations environnementales

L'activité de négociant en vins n'a, par sa nature, d'impact sur les écosystèmes qu'en matière de rejets d'eaux polluées, principalement consécutifs aux nettoyages de bouteilles et de cuves. En tant qu'entreprise citoyenne, le Groupe veille cependant à rationaliser l'utilisation de toutes les ressources nécessaires à sa production, eau, énergie et matières premières. Le Groupe a ainsi consommé 10 546 m³ d'eau et 1 602 005 kWh d'électricité au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009 (contre respectivement 10 461 m³ d'eau et 1 627 546 kWh d'électricité au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2008).

Il est à noter que la taxe versée à l'Agence de l'eau au titre de ses déchets pollués s'est élevée cette année à 23 723 euros (contre 11 693 euros au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2008).

De même, notre filiale LABOURE ROI est soumise à la taxe Eco emballages versée à la Société ADELPHÉ (coût 2009 : 19 835 euros contre 11 693 euros au titre de l'exercice précédent).

Tous les autres déchets industriels du Groupe sont traités avant d'être remis au système public de traitement des déchets.

D'autre part le Groupe a renforcé sa démarche de tri et de valorisation de ses déchets. Après le bilan carbone mené au cours de l'exercice précédent, le Groupe a continué sa démarche environnementale par un bilan énergétique.

Enfin, toutes les installations du Groupe COTTIN FRERES sont en parfaite conformité avec les réglementations nationales et locales.

VIII. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Compte tenu de son activité viti-vinicole, la société et ses filiales sont soumises aux principaux risques opérationnels suivants :

- Aléa lié au marché mondial de consommation des vins
- Aléas climatiques pouvant avoir une incidence sur la qualité et la quantité des vins récoltés

Informations détaillées relatives aux risques financiers :

- *Risque de crédit :*

Le Groupe ne dispose d'aucune garantie sur les crédits consentis aux clients. Toutefois, il faut signaler qu'il n'y a pas de concentration du risque de crédit en raison du nombre important et de l'implantation internationale des clients. Le Groupe gère prudemment les encours de crédit accordés à chacun des clients. Dès lors il n'a pas été jugé opportun de recourir à une assurance crédit. Le risque maximum correspond à l'encours de créances clients, net des dépréciations comptabilisées. Au 30 septembre 2009, le montant net des créances commerciales s'établit 7.564 K€ après prise en compte de 370 K€ de dépréciation.

- *Risque de liquidité :*

L'endettement porte principalement sur des lignes de crédit à court terme finançant en partie le besoin en fonds de roulement. Ces lignes sont souscrites auprès de huit établissements bancaires dans des proportions et à des conditions équivalentes. Le montant des crédits court terme accordés par ces établissements s'établit à 16 M€ dont 11.5 M€ confirmés par écrit.

- *Risque de marché :*

- Risque de change : la société facture l'essentiel de ses clients en euros, mais peut se trouver confrontée à une hausse mécanique de ses tarifs dans les pays utilisateurs de devises. Pour les créances facturées en devises (très peu significatives), la société supporte les risques de change correspondants à hauteur des créances engagées.
- Risque de taux : dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, la société est titulaire au 30 septembre 2009 :
 - d'un swap de taux portant sur un montant de 2,5 millions d'euros au taux de 3,90 % à échéance du 12 mars 2010
 - d'un swap de taux portant sur un montant de 2,5 millions d'euros au taux de 4,05 % à échéance du 11 octobre 2010
 - d'un swap de taux portant sur un montant de 2,5 millions d'euros au taux de 3,99 % à échéance du 9 octobre 2010
 - d'un swap de taux portant sur un montant de 1,5 millions d'euros au taux de 3,85 % à échéance du 22 octobre 2010

Pour la partie de l'endettement non couverte, le Groupe reste exposé à un risque de hausse des taux d'intérêt qui dégraderait son résultat financier.

IX. ACTIONNARIAT

Les actionnaires détenant une fraction significative du capital de clôture sont les suivants :

- plus de 20 % du capital : SC ARMAND COTTIN
- plus de 20 % du capital : SC LOUIS COTTIN
- plus de 10 % du capital : Monsieur Louis COTTIN
- plus de 5 % du capital : Société YALE UNIVERSITY ENDOWMENT

X. DELEGATIONS DE COMPETENCES POUR AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL

L'Assemblée générale des actionnaires a délégué au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour procéder aux opérations suivantes :

Nature des autorisations	Montant nominal maximal autorisé de la ou des augmentations de capital donnant accès à des titres de capital, en €	Date de l'autorisation par L'Assemblée générale	Date d'échéance	Utilisation des autorisations au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2009
Autorisation d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes	10% du capital	20 mars 2009	19 mai 2011	Aucune
Autorisation d'émettre des options donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	337.113 (soit 5%)	16 mars 2007	15 mai 2010	Aucune

XI. RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Nous devons vous rendre compte des opérations d'achat et de vente par la société de ses propres actions afin d'en réguler le cours ou, comme autorisé par l'Assemblée générale du 16 mars 2007, aux fins d'être attribuées gratuitement. Au cours de l'exercice, dans le cadre d'un contrat de liquidités (d'un coût négligeable), la société a acheté 20.053 de ses propres actions (au prix moyen de 5,09 euros) et en a vendu 14.633 (au prix moyen de 4.50 euros).

Au 30 septembre 2009, la société détenait 65.978 de ses propres actions (soit 2,94% du capital) pour une valeur brute de 628.240 euros et une valeur nette de 329.121 euros.

XII . MANDATS

Pour l'exercice 2008/2009, la composition des organes de direction et de contrôle de la société est la suivante :

Pour la période du 1^{er} octobre 2008 au 20 mars 2009 :

a) Directoire :

Président : Monsieur Olivier MARTIN (jusqu'au 26 janvier 2009)
Membre : Monsieur Jacky DARCY (puis président à compter du 26 janvier 2009)

b) Conseil de Surveillance :

Président : Monsieur Louis COTTIN
Vice-président : Monsieur Armand COTTIN
Membres : Mesdames Nathalie AYACHE et Ingrid FESNEAU, Messieurs Nicholas OPPENHEIM et Jacques CALVET

c) Censeur : Monsieur René COLLET

Pour la période du 20 mars 2009 au 30 septembre 2009 :

Conseil d'Administration :

Président- Directeur Général :

Monsieur Louis COTTIN

Directeur Général Délégué :

Monsieur Armand COTTIN

Administrateurs :

Mesdames Ingrid FESNEAU et Nathalie AYACHE, Messieurs Jacques CALVET et Nicholas OPPENHEIM

Les membres des organes de direction de la société ne bénéficient d'aucun engagement susceptible d'être dû à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

La liste des mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice est annexée au présent document.

Enfin, l'ensemble des rémunérations versées aux membres des organes de direction de la société sont résumées ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	Septembre 2009	Septembre 2008
Montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil de surveillance	38	52
Rémunération allouée au président du conseil de surveillance	18	33
Rémunération allouée aux membres du Directoire	209	325
Rémunération allouée aux Administrateurs	40	
'- dont Président Directeur Général	20	
'- dont Directeur Général Délégué	20	
Attribution d'actions gratuites – part attribuée aux membres du Directoire (29 mars 2007, suite AG du 16 mars 2007)	-	37 000

XIII. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

XIV. PERSPECTIVES

Après les opérations structurelles de l'exercice précédent, le Groupe repart sur des bases assainies et vise un résultat à l'équilibre au titre de l'exercice en cours.

Relevant de l'assemblée générale statuant sous sa forme extraordinaire

XV. DELEGATION A CONFERER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE CONSENTIR DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D' ACTIONS

Dans le cadre juridique des dispositions légales et réglementaires régissant les plans d'option donnant droit à la souscription d'actions, nous vous proposons :

- d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une période de trente-huit (38) mois, conformément et dans les conditions de l'article L.225-177 du Code de commerce, à accorder, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de salariés ou dirigeants détenant moins de 10% du capital de la société (ci-après les Bénéficiaires), et exerçant leurs fonctions soit dans la société, soit dans une des filiales françaises ou étrangères liés à la société dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce (ci-après le Groupe), des options (ci-après les Options) donnant droit à la souscription d'actions de la société à émettre ou à l'achat d'actions de la société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues à la loi ;
- de décider que le nombre total des Options qui seront ouvertes ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 5 % du capital social, cette limite étant apprécié au jour où les Options sont consenties, compte tenu desdites actions nouvelles issues des Options et compte non tenu des autres options de souscription d'actions antérieurement consenties, qui n'ont pas été annulées et qui ne sont pas encore levées ;
- de décider de déterminer le prix de souscription des actions nouvelles ou d'achat des actions existantes issues de l'exercice des Options comme suit :
 - le prix de souscription des actions nouvelles par les bénéficiaires sera définitivement déterminé le jour où les Options seront consenties par le Directoire et ne pourra être inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés de l'action aux vingt séances de bourse précédant ce jour.
 - le prix d'achat des actions existantes par les Bénéficiaires sera définitivement déterminé le jour où les Options seront consenties par le Conseil d'Administration et ne pourra être inférieur, ni à 80% de la moyenne des cours cotés de l'action aux vingt séances de bourse précédant ce jour, ni à 80% du cours moyen d'achat des actions détenues par la société au titre des articles L.225-208 et/ou L.225-209 du Code de commerce ;
- de prendre acte de ce que le prix de souscription et le prix d'achat des actions par les Bénéficiaires, tel que déterminé ci-dessus, ne pourront pas être modifiés pendant la durée de l'Option, sauf si la société réalisait l'une des opérations financières prévues par la Loi ;
- d'autoriser, si la société vient à réaliser une des opérations financières visées à l'article L.225-181 du Code de commerce, le Conseil d'Administration à faire application des dispositions du 3° de l'article L.228-99 du Code de commerce concernant la protection des titulaires d'options ;

- de décider qu'aucune Option ne pourra être consentie moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ;
- de prendre acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des Bénéficiaires des Options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises en cas de levée des Options.
- de décider que les Options ne pourront être exercées avant un délai de quatre ans à compter de la date de leur attribution par le Conseil d'Administration ;
- de déléguer tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet, sans que cette liste ne soit limitative :
 - de décider de consentir des Options en une ou plusieurs fois et aux moments qu'il jugera opportuns,
 - de fixer le prix de souscription et/ou d'achat d'actions issues des options consenties,
 - de fixer les conditions et modalités des Options et ce, au fur et à mesure des décisions d'attribution, dans les conditions légales et réglementaires,
 - de fixer les délais d'Options,
 - de choisir au sein du Groupe les bénéficiaires des Options,
 - de stipuler le cas échéant, une période d'incessibilité et/ou d'interdiction de mise au porteur des actions issues de la levée des Options,
 - de constater les augmentations de capital à la suite des levées d'Options,
 - de modifier les statuts en conséquence et, plus généralement faire le nécessaire,
 - de prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'Options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions.

Nous vous proposons de fixer à 5% du capital social le nombre total d'actions qui pourront être attribuées ou émises en vertu de l'autorisation ci-dessus, cette limite de 5% étant appréciée au jour où les Options sont consenties et au jour où les droits d'attribution des actions gratuites sont consentis, compte tenu desdites actions nouvelles issues des Options attribuées, mais compte non tenu des autres options de souscription d'actions éventuellement antérieurement consenties, qui n'ont pas été annulées et qui ne sont pas encore levées.

XVI. DELEGATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE REALISER UNE AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES DE LA SOCIETE (CF. R/A 2006)

Compte tenu du projet d'augmentation de capital prévu à la résolution précédente, et conformément aux dispositions de la loi sur l'Épargne Salariale, nous vous soumettons une résolution tendant à autoriser votre Conseil d'Administration à procéder à une ou plusieurs augmentations du capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions ordinaires réservées aux salariés de la société et des sociétés qui lui ont liées au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce dans les conditions prévues aux articles L 443(5 et suivants du Code du travail, remplissant les conditions éventuellement fixées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration établira au moment où il fera usage de cette autorisation, un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération et comportant, en outre, les indications relatives à l'incidence de l'opération sur la situation de chaque actionnaire, en particulier en ce qui concerne sa quote-part dans les capitaux propres.

Ce projet de résolution vous est présenté en conformité avec les dispositions légales. Votre Conseil d'Administration vous invite toutefois à rejeter ledit projet de résolution.

Nous allons à présent vous donner lecture du texte du projet des résolutions qui seront soumises à votre approbation, et nous vous remercions de leur réserver un vote favorable, hormis celle relative à la délégation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la société.

Le Conseil d'Administration

**Annexe au rapport de Gestion : LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES
DANS TOUTE SOCIETE PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX**

Monsieur Louis COTTIN	Président du Conseil d'Administration de COTTIN Frères
Monsieur Armand COTTIN	Administrateur de COTTIN Frères Administrateur de la Société VIF (prestations informatiques).
Monsieur Nick OPPENHEIM	Administrateur de COTTIN Frères Administrateur de Georgica Plc, de Aida Capital, de The British Foreign and Colonial Corporation Ltd, de Scottish General Holdings Limited.
Madame Nathalie AYACHE	Administrateur de COTTIN Frères Gérante Société Agence de Presse Magazines
Madame Ingrid FESNEAU	Administrateur de COTTIN Frères
Monsieur Jacques CALVET	Administrateur de COTTIN Frères Président du Comité de Surveillance du Bazar de l'Hôtel de Ville - BHV Vice Président du Conseil de Surveillance des Galeries Lafayette Administrateur de la Société MOTIER Administrateur de la Société LASER-COFINOGA Administrateur de la Société ALDETA Administrateur de la Société Icade Administrateur de la Société Foncière Lyonnaise Membre du Comité Consultatif de la Banque de France Président d'Honneur de BNP-PARIBAS

EXCO SOCODEC
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Dijon
51 Avenue Françoise Giroud
Parc Valmy - BP 16601
21066 DIJON CEDEX

CLEON MARTIN BROICHOT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Dijon
7 rue Marguerite Yourcenar
BP 67916
21079 DIJON CEDEX

SA COTTIN FRERES

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société COTTIN FRERES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous formulons une réserve sur le point suivant :

Comme mentionné à la note 1. Faits caractéristiques de l'annexe aux états financiers consolidés, une dépréciation des stocks a été comptabilisée au 30 septembre 2009 pour un montant de 2 924 K€ impactant la rubrique "Autres et produits et charges opérationnels" du compte de résultat, avant effet d'imposition. Sans remettre en cause les motifs de cette dépréciation présentés dans l'annexe, nous n'avons pas obtenu les éléments suffisants nous permettant de nous prononcer sur les règles et méthodes de calcul retenues pour son évaluation. Pour cette raison, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier le montant de cette dépréciation enregistrée dans les comptes consolidés au 30 septembre 2009.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe aux comptes consolidés :

- La note 1 relative au contexte de crise économique, à la dépréciation des écarts d'acquisition et des stocks, et aux hypothèses qui sous-tendent l'application de la continuité d'exploitation ;
- Les notes 1 et 2.3.2 relatives à la révision de la juste valeur des terres à vignes ;
- La note 4.8.2 relative à la constitution d'une provision pour charge de nature fiscale.

II. Justification des appréciations

Contexte de crise économique :

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement.

Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes consolidés au 30 septembre 2009, comme mentionné dans la note 1 de l'annexe. Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application de l'article L. 823-9, 1er alinéa du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations.

Dépréciation des écarts d'acquisition

Comme exposé aux notes 1 et 2.3.1 de l'annexe, votre société a procédé à un test de perte de valeur des écarts d'acquisition au 30 septembre 2009 qui a conduit à déprécier en totalité ces écarts d'acquisition. Nous avons vérifié le caractère approprié des hypothèses retenues pour la détermination de cette dépréciation et nous avons vérifié que l'annexe donne une information correcte.

Ajustement de la juste valeur des terres à vignes

Les notes 1 et 2.3.2 de l'annexe décrivent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des terres vignes immobilisés et exploités par le groupe. Nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application de ces règles et méthodes comptables dans le cadre de l'ajustement de la juste valeur des terres à vignes au 30 septembre 2009.

Autres estimations comptables

Comme mentionné dans les notes 2.1.2, 2.3.4 et 2.3.7 de l'annexe, la Direction de votre société est amenée à faire des estimations et formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié et sur la base des éléments disponibles, nous nous sommes assurés de la correcte application des règles et méthodes relatives à :

- l'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles
- l'évaluation des créances clients
- l'évaluation des provisions pour risques et charges

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

À l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Dijon, le 29 janvier 2010

Les Commissaires aux Comptes

EXCO SOCODEC
Yves PERRIGOT

CLEON MARTIN BROICHOT
Pierre CLEON

SA COTTIN FRERES
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 6.742.260 EUROS
SIEGE SOCIAL : Rue Lavoisier
21700 NUITS SAINT GEORGES
RCS : DIJON B 393 305 040
SIRET : 393 305 040 00015 - APE 7022Z

DECLARATION DES DIRIGEANTS

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant pages 50 à 60 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nuits St Georges le 15 janvier 2010

Louis COTTIN

Président Directeur Général

Armand COTTIN

Directeur Général Délégué

SA COTTIN FRERES
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 6.742.260 EUROS
SIEGE SOCIAL : Rue Lavoisier
21700 NUITS SAINT GEORGES
RCS : DIJON B 393 305 040
SIRET : 393 305 040 00015 - APE 7022Z

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des Commissaires aux Comptes du Groupe se sont élevés
à 61 970 € au titre de l'exercice 2008/2009.